

160

Trimestriel
CESE Wallonie
Septembre 2024

REVUE

Wallonie

Invité

Alexandre Heeren

Dossier

L'accueil de la petite enfance

Actus

Renouvellement de la CRMSF



CESE Wallonie

Conseil économique, social
et environnemental de Wallonie





Luc Simar
Secrétaire général

Un accord de majorité s'est rapidement dessiné pour constituer le Gouvernement wallon et celui de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Les Déclarations de Politique régionale et communautaire "*Avoir le courage de changer pour que l'avenir s'éclaire*" tracent les priorités de ces Gouvernements pour les 5 prochaines années. Le CESE Wallonie analyse ces documents qui rejoignent en partie les priorités et propositions contenues dans son mémorandum. Il souhaite être consulté le plus en amont possible sur les projets de réforme et être associé aux diverses concertations prévues, notamment pour ce qui concerne l'emploi et la formation, l'énergie, la politique industrielle, la transition, les politiques sociales et de santé. Les instances consultatives demandent à être informées du suivi de leurs avis dans une approche d'amélioration du processus consultatif.

Les parents de jeunes enfants rencontrent souvent des difficultés pour en assurer l'accueil. Le nombre de places disponibles ne permet pas d'accueillir tous les enfants. Il y a des listes d'attentes, générant de l'incertitude et réduisant la disponibilité, souvent des mamans, pour le marché du travail. Les pouvoirs publics développent des actions pour consolider et augmenter le nombre de places d'accueil. Le dossier de ce numéro de la revue Wallonie dresse un état des lieux détaillé de ce secteur essentiel. Le Conseil, à travers ses avis et son récent mémorandum, réitère régulièrement l'importance de développer une politique ambitieuse en matière d'accueil de la petite enfance. Ses recommandations s'articulent autour de plusieurs axes : la planification des places d'accueil, la professionnalisation du secteur, un subventionnement adéquat pour améliorer la qualité et l'accessibilité de ces services. L'analyse est enrichie par la vision et la stratégie de la nouvelle Ministre Valérie Lescrenier, ainsi que du point de vue d'actrices de terrain pour comprendre comment se concrétisent, les politiques d'accueil de la petite enfance.

L'éco-anxiété, qui désigne le sentiment d'inquiétude lié au changement climatique et ses impacts, est un phénomène qui prend de plus en plus d'ampleur. Malgré la forte demande sociétale d'en savoir plus sur ce sujet, le nombre d'études demeure trop peu élevé. Le Professeur Alexandre Heeren (UCLouvain), spécialiste du stress et de l'anxiété, est l'invité de ce numéro. Pour lui, il est urgent de mener des recherches scientifiques sur l'éco-anxiété mais surtout d'apporter des solutions aux personnes concernées, notamment les jeunes, en mettant en place des plans de résilience en santé mentale et en formant le personnel médical à cette problématique. Il insiste également sur l'urgence d'agir et de construire de nouveaux récits permettant de redonner espoir en un futur enviable.

Bonne lecture.



Invité
Alexandre Heeren



Dossier
L'accueil de la petite enfance

A EPINGLER



Séminaire "La cohabitation des carrières avec leur voisinage"

Le vendredi 22 novembre, de 9h à 12h, la Commission régionale d'avis pour l'Exploitation des Carrières (CRAEC) organise, en collaboration avec le CESE Wallonie, un séminaire consacré aux enjeux de la cohabitation des riverains avec les carrières.

Exposés, témoignages et débats seront au programme de la matinée. Le dossier du prochain numéro de la revue Wallonie sera consacré à cette thématique.

Plus d'infos : www.cesewallonie.be



Actus

Renouvellement de la CRMSF

Invité

4

Alexandre Heeren

"Faisons de l'éco-anxiété une force mobilisatrice en faveur de la transition !"

Dossier

8

L'accueil de la petite enfance

Enjeux, projets et perspectives

10

Interviews

Valérie Lescrenier

"L'accueil doit être un droit fondamental de l'enfant"

20

Reportages

Renforcer l'accueil de la petite enfance : l'exemple de Chaumont-Gistoux

22

Les Arsouilles : un accueil de proximité et de qualité pour les tout-petits

25

Témoignage

Stéphanie Malherbe : une réorientation réussie en tant qu'accueillante à domicile

27

Actus

28

Développement rural : l'exemple de Brunehaut

28

Renouvellement de la Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles

30

Interview croisée du Président et des Vice-Président.e.s de la CRMSF

32

Livres

36

Une sélection d'ouvrages

36

Et dans notre bibliothèque numérique

39

“ Faisons de l'éco-anxiété une force mobilisatrice en faveur de la transition ! ”



Alexandre Heeren

L'éco-anxiété, qui désigne le sentiment d'inquiétude lié au changement climatique et ses impacts, est un phénomène qui prend de plus en plus d'ampleur. Malgré la forte demande sociale d'en savoir plus sur ce sujet, le nombre d'études demeure trop peu élevé.

Pour le Professeur Alexandre Heeren (UCLouvain), Docteur en psychologie et spécialiste du stress et de l'anxiété, il est urgent de mener des recherches scientifiques sur l'éco-anxiété mais surtout d'apporter des solutions aux personnes concernées (notamment les jeunes), en mettant en place des plans de résilience en santé mentale et en formant le personnel médical à cette problématique.

Dans l'interview qu'il nous a accordée, Alexandre Heeren présente les principales caractéristiques de l'éco-anxiété ainsi que les résultats des premières études menées. Il insiste sur l'urgence d'agir et de construire de nouveaux récits permettant de redonner espoir en un futur enviable.

Wallonie: Avant d'aborder la question de l'éco-anxiété et de ses impacts sur la santé mentale, pourriez-vous nous rappeler les principaux éléments issus des rapports du GIEC en matière de changement climatique ?

Alexandre Heeren: Le GIEC (Groupe d'experts inter-gouvernemental sur l'évolution du climat) aborde le changement climatique à travers trois grands axes : les bases physiques du changement climatique, les stratégies pour atténuer ses effets et enfin, l'impact et la vulnérabilité des populations en termes d'adaptation lié au changement climatique. C'est ce troisième aspect, souvent moins médiatisé, qui pourrait pourtant intéresser un grand nombre de personnes, car il touche à des sujets cruciaux comme l'eau, la pauvreté ainsi que la santé mentale. Dans ce cadre, le chapitre 7 du rapport est particulièrement important. Il traite de l'impact du changement climatique sur la santé (incluant la santé mentale) et le bien-être des personnes et des communautés, c'est-à-dire les écoles, les familles, les hôpitaux, et bien d'autres structures sociales.

Wallonie : Pouvez-vous expliquer en quoi consistent les impacts directs du changement climatique ?

Alexandre Heeren: Les impacts directs du changement climatique incluent des événements comme les inondations, les incendies et les feux de forêt. Ces catastrophes naturelles ont des répercussions immédiates tant aux niveaux économique et environnemental que sur la santé. Les études montrent que 20 à 30% des personnes confrontées à de telles catastrophes développent des troubles sévères tels que la dépression et le stress post-traumatique. Un exemple récent en Belgique est celui des inondations de juillet 2021, où de nombreuses personnes ont souffert d'anxiété, de stress, voire de dépendances, dans les mois qui ont suivi. À cela s'ajoutent les pertes économiques ou d'emplois et les migrations forcées qui amplifient les effets sur la santé mentale. Parallèlement, des changements climatiques plus graduels, comme les vagues de chaleur, les sécheresses ou la

diminution de la qualité de l'air, ont également été liés à une augmentation des hospitalisations, des comportements agressifs, et même des suicides.

Wallonie : Le lien entre le changement climatique et la santé mentale n'est donc plus à démontrer...

Alexandre Heeren: En effet, il n'y a plus de doute possible sur les causes et les effets tant discrets que graduels du changement climatique sur la santé mentale. Il ne sert à rien de faire une énième étude pour étayer le fait que les effets directs du changement climatique ont de graves conséquences sur la santé mentale ! Aujourd'hui, la priorité doit être donnée au développement d'infrastructures d'accueil et d'aide après les catastrophes climatiques, à l'accès aux soins et à la mise en place de plans de résilience pour les systèmes de santé mentale. Il est aussi crucial de former le personnel médical et paramédical aux enjeux spécifiques du changement climatique sur la santé mentale. Ces phénomènes vont s'amplifier, et nous devons être prêts à y faire face.

Wallonie : Parlons à présent de l'éco-anxiété, qui fait partie des impacts indirects du changement climatique. Même si ce phénomène prend de plus en plus d'ampleur, vous estimez qu'il n'est pas suffisamment étudié. Pourquoi ?

Alexandre Heeren: Effectivement, contrairement aux impacts directs, il existe très peu d'études scientifiques solides sur ce phénomène émergent. C'est paradoxal, car le terme "éco-anxiété" est de plus en plus présent dans les médias et sur les réseaux sociaux. Il existe une grande demande sociétale pour comprendre ce phénomène, mais la recherche scientifique reste limitée. Au total, on dénombre à peine une centaine d'études sur le thème de l'éco-anxiété, dont seulement 13 publications d'études scientifiques de qualités suffisantes pour apparaître dans les bases de données scientifiques destinées à la formulation de recommandations en termes de santé publique. Alors que les recherches sur la dépression ou l'anxiété se comptent par milliers !

« **Près de 12% d'adultes connaissent des troubles éco-anxieux dysfonctionnels.** »



Face à ce constat du manque de recherches scientifiques, il est temps d'agir afin d'augmenter nos connaissances sur l'anxiété climatique. Et cela ne peut se réaliser qu'avec une définition claire de ce qu'est l'éco-anxiété. C'est que nous propose Susan Clayton, l'une des rares psychologues cliniciennes à étudier l'éco-anxiété, qui la définit comme suit : *"Anxiété associée aux conséquences actuelles et futures du changement climatique, du manque d'action à son égard, et à l'incertitude quant aux conséquences anticipées"*. Cette définition très inclusive a permis de standardiser les analyses et outils de mesure, de mener des recherches scientifiques et des comparaisons internationales.

Wallonie : A quel moment l'éco-anxiété devient-elle problématique ?

Alexandre Heeren : Pour répondre à cette question, il faut se référer à l'anxiété, cette émotion qui permet de surveiller, de prioriser et de faire face aux menaces potentielles. D'un point de vue cognitif, l'anxiété anticipe un danger possible et est dès lors un dispositif adaptatif, qui a d'ailleurs permis à l'humanité de perdurer à travers le temps. Lorsque l'anxiété est trop menaçante, le phénomène de paralysie se met en place : plus aucun mouvement n'est possible. Si vous êtes anxieux, cela n'est pas un problème en soi. C'est lorsque cela a des conséquences sur votre quotidien et votre fonctionnement (conduire, aller au travail, avoir une vie sociale, etc.) que cette émotion devient un problème et engendre une souffrance psychologique. Des recherches, menées notamment par Susan Clayton, ont démontré que l'éco-anxiété fonctionne

de la même manière : il y a éco-anxiété, si et seulement si, on rencontre ces deux éléments, à savoir être anxieux pour le climat ET présenter des difficultés fonctionnelles dans sa vie quotidienne (difficultés de se rendre au travail ou à l'école, d'aller à un repas de famille sans ne parler que de cela).

Wallonie : Au-delà de l'anxiété, nous connaissons bien d'autres émotions en lien avec le changement climatique...

Alexandre Heeren : Nous sommes effectivement un orchestre d'émotions ! Et cela vaut évidemment pour les émotions à l'égard du changement climatique : solastalgie, tristesse, colère, peuvent apparaître chez les uns et les autres, à des moments et des degrés d'intensité divers.

Nous avons mené, avec mon équipe, une recherche auprès de personnes qui, pendant deux mois, ont reçu des messages chaque jour sur leur smartphone concernant le changement climatique, en leur demandant de faire part de leurs émotions. Parmi les principaux résultats de cette étude, il apparaît que la colère est l'une des premières émotions rencontrées par les personnes interrogées.

Wallonie : Sur base de cette définition et du lien avec l'anxiété, peut-on estimer le nombre de personnes touchées par l'éco-anxiété ?

Alexandre Heeren : Une étude américaine montre que 18% à 20% d'individus âgés de 18 à 35 ans présentent des troubles dysfonctionnels liés à l'éco-anxiété. En 2022, nous avons mené

CV EXPRESS

Alexandre Heeren est professeur de psychologie à l'UCLouvain et Chercheur qualifié FNRS attaché à l'Institut de Recherche en Sciences Psychologiques et à l'Institut de Neurosciences de l'UCLouvain.

Depuis 2019, il a créé et dirige le Stress and Anxiety Research Lab de l'UCLouvain. Ses travaux portent sur la compréhension des mécanismes psychologiques, familiaux et biologiques de l'anxiété, du stress et de la résilience, et plus récemment des liens entre santé mentale, émotions et crise écologique.

Il est l'auteur de nombreuses publications scientifiques et a reçu de nombreux prix et récompenses pour ses activités de recherche, dont le prix international "STAR Early Career" (2021) pour sa contribution exceptionnelle à l'étude scientifique du stress, de l'anxiété et de la résilience.

une recherche similaire (avec les mêmes critères, définitions et instruments de mesure que l'étude américaine) auprès d'adultes de 17 à 84 ans, vivant en Belgique, France, Suisse et dans plusieurs pays d'Afrique. Le résultat est que près de 12% des personnes interrogées présentent une éco-anxiété dysfonctionnelle et ce, quel que soit le pays d'origine, le niveau d'éducation ou le genre. Seul l'âge intervient, les plus jeunes étant davantage touchés par l'éco-anxiété.

Ces chiffres sont à mettre en relation avec une étude tristement célèbre menée auprès de 10.000 adolescents, âgés de 15 à 25 ans et issus de 10 pays (Australie, Brésil, France, Inde, ...). Dans cette enquête, 59% se disent inquiets par le changement climatique. Plus inquiétant : 45% connaissent des troubles dysfonctionnels dans leur vie quotidienne en raison de cette éco-anxiété. Ils ne peuvent plus se rendre à l'école, n'ont plus d'activité et ne parviennent plus à profiter de la vie, parce qu'ils sont rongés par leurs inquiétudes liées au changement climatique. En tant que psychologue, ce qui m'inquiète particulièrement est que 75% d'entre eux n'ont plus d'espoir dans le futur. En outre, 83% considèrent les gouvernements et les adultes comme responsables de cette catastrophe climatique.

Il me paraît essentiel de (re)créer un lien de confiance avec les jeunes et leur redonner foi dans un futur enviable.

Wallonie : Finalement, l'éco-anxiété est-elle une menace pour la santé mentale ou peut-elle être vue comme une opportunité pour la transition écologique ?

Alexandre Heeren : C'est une question complexe. Comme je l'ai indiqué, l'anxiété est une émotion qui nous pousse à réagir face à des menaces potentielles. Dans le cas de l'éco-anxiété, si elle reste à des niveaux faibles ou modérés, elle peut inciter à adopter des comportements adaptatifs, comme la réduction de notre empreinte carbone ou l'engagement dans des actions écologiques. Cependant, si l'éco-anxiété devient trop intense, elle peut conduire à une "éco-paralysie", où l'individu est incapable de réagir. Nos recherches montrent que des niveaux faibles à modérés d'éco-anxiété peuvent être bénéfiques pour la transition écologique, mais que des niveaux élevés, accompagnés de troubles dysfonctionnels, peuvent avoir l'effet inverse.

Wallonie : Comment faire en sorte que ces émotions liées au changement climatique soient mobilisatrices plutôt que destructrices ?

Alexandre Heeren : Il est essentiel d'accepter nos émotions, aussi inconfortables soient-elles. Les émotions comme l'anxiété ou la colère peuvent être des moteurs puissants pour le changement si elles sont bien gérées. Il s'agit de "rééduquer" les gens à comprendre que ces émotions sont utiles et peuvent être transformées en actions positives. Il est également crucial de créer de nouveaux récits qui offrent une vision désirable du futur, notamment pour les jeunes, en renforçant leur sentiment de pouvoir et leur capacité à agir. L'action est la clé pour éviter que ces émotions ne deviennent paralysantes. Pour paraphraser Saint-Exupéry, "seule l'action nous sauve".

Pour voir ou revoir le Web'actu
du Professeur Heeren,
consultez notre site internet :

www.cesewallonie.be



Le CESE Wallonie, à travers ses avis et son récent mémorandum, réitère régulièrement l'importance de développer une politique ambitieuse en matière d'accueil de la petite enfance. Ses recommandations s'articulent autour de plusieurs axes : la planification des places d'accueil, la professionnalisation du secteur, et un subventionnement adéquat pour améliorer la qualité et l'accessibilité de ces services essentiels.

Ces dernières années, plusieurs initiatives et plans ont été mis en place pour répondre à la pénurie de places dans les milieux d'accueil des tout-petits. L'article central de notre dossier dresse l'état des lieux de la politique d'accueil, des places disponibles ; les modes de subventionnement et les projets envisagés par les nouveaux Gouvernements de Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles sont présentés. Les positions du CESE Wallonie sont également rappelées.

Nous avons rencontré Valérie Lescrenier, la nouvelle Ministre de la Petite enfance au sein du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et des Infrastructures au sein du Gouvernement wallon. Dans cette première interview accordée à la revue Wallonie, elle nous présente sa vision et sa stratégie pour ce secteur essentiel, en évoquant également les défis auxquels l'accueil de la petite enfance est confronté et les pistes de solutions.

Enfin, nous sommes allés à la rencontre de gestionnaires de milieux d'accueil pour comprendre comment se concrétisent, sur le terrain, les politiques d'accueil de la petite enfance.

Natacha Verstraeten, Présidente du CPAS de Chaumont-Gistoux et Cheffe du département "Accueil de l'enfance" de l'ISBW (Intercommunale sociale du Brabant wallon), nous explique pourquoi et comment cette commune du Brabant Wallon a investi dans la création de crèches, aujourd'hui capables d'accueillir 85 enfants. Elle partage les défis qu'elle a rencontrés et les solutions mises en œuvre pour les surmonter, tout en exprimant ses attentes vis-à-vis des nouveaux Gouvernements.

Fabienne Fauveaux est également fortement impliquée dans le secteur de l'accueil de la petite enfance. La directrice de l'asbl "Les Arsouilles" (Ciney), nous explique la vision et les valeurs portées par l'association, qui assure la gestion de près de 120 accueillantes à domicile, 15 co-accueils et plusieurs mini-crèches. Ayant comme objectif premier de garantir un accueil de qualité et de proximité, la directrice plaide pour la valorisation du métier d'accueillante à domicile ainsi que pour la définition d'une vision globale et cohérente de l'accueil de la petite enfance.

Enjeux, projets et perspectives

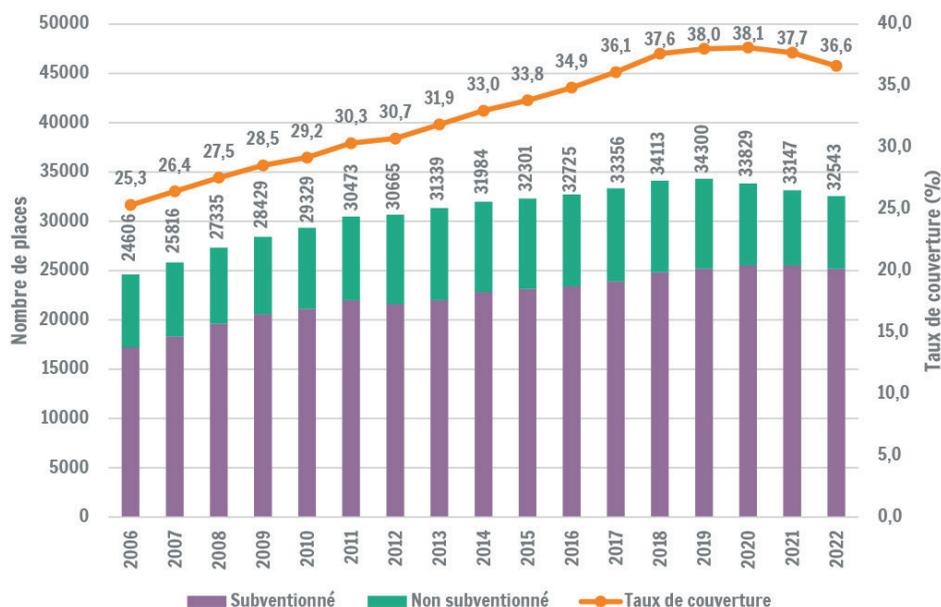
Que ce soit dans ses avis ou dans son mémorandum 2024-2029, le CESE Wallonie plaide depuis longtemps pour la mise en oeuvre d'une politique ambitieuse et intégrée de l'enfance et de la jeunesse. Ses recommandations portent sur une professionnalisation accrue du secteur, une programmation pluriannuelle des places d'accueil (emplois et infrastructures) et un subventionnement substantiel permettant d'améliorer la qualité et l'accessibilité de l'accueil en Fédération Wallonie-Bruxelles. Cet enjeu lui paraît essentiel au développement d'une société inclusive et égalitaire. Le Conseil souligne la fonction économique de l'accueil de l'enfance (crèches et accueil temps libre) et son lien avec le marché de l'emploi, en favorisant une meilleure conciliation de la vie professionnelle et familiale. Mais il s'agit tout autant de garantir un accueil de qualité, dans le respect du bien-être de l'enfant et de son développement ainsi que le droit à la parentalité.

Pour ce faire, il est nécessaire de poursuivre le développement d'une programmation concertée de l'offre entre l'ONE et la Région wallonne, pour améliorer le taux de couverture⁽¹⁾ de places d'accueil subventionnées de la petite enfance en :

- privilégiant les arrondissements à indice socio-économique faible, où le taux de monoparentalité est élevé et le taux d'emploi féminin réduit ;
- prévoyant les moyens en infrastructures et en aides à l'emploi APE, complémentairement à la programmation des emplois subsidiés par l'ONE (futurs plans cigogne).

La création de nouvelles places subventionnées d'accueil de la petite enfance et la réduction des disparités sous-régionales s'avèrent d'autant plus essentielles que certaines structures d'accueil ont été contraintes de fermer leurs portes. Ce type d'accueil garantit une participation financière des parents proportionnelle à leurs revenus et améliore l'accessibilité pour les ménages aux revenus les plus faibles, telles que les familles monoparentales impliquant majoritairement des femmes.

Evolution du nombre de places et du taux de couverture en places d'accueil entre 2006 et 2022



Sources : Nombre de Places : ONE (FWB), 31 décembre de l'année t ; Population : Statbel - Registre National au 1^{er} janvier de l'année t+1 ; Calculs : IWEPS.

Evolution du nombre de places et du taux de couverture en places d'accueil (2006-2022)

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre de places																	
Subventionnées	17.233	18.315	19.602	20.578	21.121	22.001	21.611	22.001	22.829	23.142	23.387	23.926	24.834	25.193	25.542	25.560	25.200
Non subventionnées	7.373	7.501	7.733	7.851	8.208	8.472	9.054	9.338	9.155	9.159	9.338	9.430	9.279	9.107	8.287	7.587	7.343
Total	24.606	25.816	27.335	28.429	29.329	30.473	30.665	31.339	31.984	32.301	32.725	33.356	34.113	34.300	33.829	33.147	32.543
Taux de couverture	25,3	26,4	27,5	28,5	29,2	30,3	30,7	31,9	33,0	33,8	34,9	36,1	37,6	38,0	38,1	37,7	36,6

Source : IWEPS.

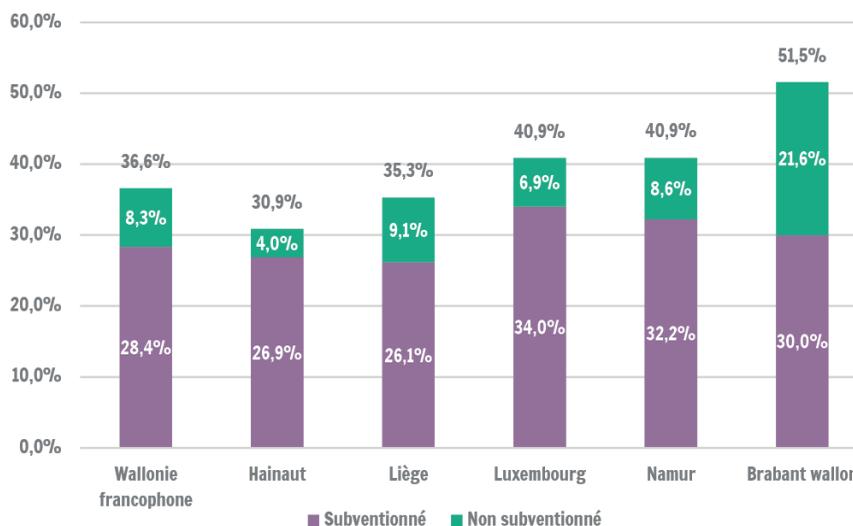
Places et taux de couverture

Selon les calculs effectués par l'IWEPS, le nombre de places disponibles dans les milieux d'accueil autorisés par l'ONE pour la Wallonie francophone, s'élevait à 32.543 places au 31 décembre 2022. L'IWEPS souligne que "alors qu'il était en constante augmentation depuis plus d'une dizaine d'années (+ 9.694 places entre 2006 et 2019), le nombre de places a diminué ces dernières années (- 1.757 places entre 2019 et 2022). Cette évolution s'explique par des fermetures récentes de structures d'accueil, presque exclusivement dans le secteur non subventionné pour 2020 et 2021, et dans les deux types de milieux d'accueil en 2022. (...) En Wallonie, le taux de couverture atteignait 36,6 % en 2022, soit près de 37 places d'accueil pour 100 enfants".⁽²⁾

L'évolution du taux de couverture (augmentation ou diminution) est tributaire de l'évolution des deux facteurs constitutifs de ce ratio : le nombre de places d'accueil et le nombre d'enfants en âge de les fréquenter.

Le taux de couverture et la proportion de places d'accueil subventionné ou non subventionné, varient significativement d'une province à l'autre. Ainsi, il apparaît que la part des places dans les milieux d'accueil non subventionnés – où la participation financière demandée aux parents s'avère généralement plus élevée – est plus importante dans les zones économiquement plus aisées.

Taux de couverture selon le mode de subventionnement par province, en 2022



Sources : Nombre de Places : ONE (FWB) ; Population : Statbel ; IWEPS.



L'IWEPS souligne que "Aux deux extrêmes se trouvent le Brabant wallon avec 42% et le Hainaut avec seulement 13% de places non subventionnées. (...) Si on ne prend en compte que les places subventionnées, le taux de couverture passe à 30% pour le Brabant wallon, derrière les provinces de Luxembourg (34%) et de Namur (32,2%), mais devant le Hainaut (26,9%) et Liège (26,1%)".⁽³⁾

Accord de coopération

Pour répondre à cette problématique et augmenter le nombre de places d'accueil, un accord de coopération a été conclu en mai 2022 entre les entités fédérées francophones. Cet accord prévoit de subventionner en commun la création de plus de 5.200 places en crèches dans les années à venir : 3.143 places en Wallonie et 2.100 places à Bruxelles.⁽⁴⁾

Le CESE Wallonie s'est réjoui de ce projet estimant que l'augmentation du taux de couverture des places d'accueil répond à plusieurs enjeux soulignés par le Gouvernement et partagés par les partenaires sociaux et environnementaux :

- au niveau socio-économique, favoriser l'accès et le maintien à l'emploi particulièrement des femmes et soutenir le développement économique et territorial ;
- contribuer à la lutte contre la pauvreté infantile et les inégalités sociales et de santé ;
- encourager la transition écologique et énergétique des infrastructures d'accueil.

Le protocole d'accord conclu entre la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Wallonie vise donc à subventionner la création de 3.143 places supplémentaires en Wallonie, en combinant les subsides ONE, les aides à l'emploi APE et les subsides à l'infrastructure, tout en activant un financement européen disponible.

A cet effet, les places envisagées sont réparties en deux volets.⁽⁵⁾

Volet 1 : 1.757 places de crèches supplémentaires à ouvrir en Wallonie francophone avant le 31 août 2026 pour bénéficier du budget européen de 65 millions € prévu dans le cadre du Plan national pour la Reprise et la Résilience (PNRR), à attribuer dans 39 communes jugées prioritaires.

- Liège : Ans, Amay, Beyne-Heusay, Comblain-au-Pont, Dison, Engis, Flémalle, Grâce-Hollogne, Herstal, Liège, Saint-Nicolas, Seraing, Verviers.
- Hainaut : Aiseau-Presles, Anderlues, Bernissart, Binche, Chapelle-lez-Herlaimont, Charleroi, Châtelet, Colfontaine, Courcelles, Dour, Erquelines, Farcennes, Fleurus, Fontaine-l'Évêque, La Louvière, Lessines, Manage, Merbes-le-Château, Mons, Morlanwelz, Quaregnon.
- Namur : Andenne, Cerfontaine, Couvin, Sambreville, Virroinval.

Volet 2 : 1.386 places réparties par arrondissement en fonction des critères prévus dans l'accord de coopération, la logique étant basée sur une répartition au prorata afin d'atteindre un taux de couverture de 33% de places subventionnées.

La répartition s'établit de la manière suivante : 347 places en Brabant wallon, 206 places en Hainaut, 436 places en province de Liège, 195 places en province de Luxembourg et 200 places dans la province de Namur. A noter que pour les provinces de Liège, du Hainaut et de Namur, ces places se cumulent avec celles reprises dans le volet 1.

Le financement européen vient dès lors à point nommé pour tendre vers l'objectif global, pour autant que les places soient réellement créées dans les conditions requises.

Cette dynamique inédite initiée lors de la précédente législature s'appuyait sur :

- une volonté des différents ministres de tutelle ;
- les divers subventionnements articulés avec les programmations des emplois (ONE et APE) et des infrastructures ;
- une gestion digitale et intégrée par les trois administrations concernées (ONE/SPW IAS/FOREM), assortie d'un accompagnement intensif des projets.

Appel à projets

Un appel à projets a été lancé en mai 2022. Les projets ont été réceptionnés en septembre 2022 et les premières décisions ont été prises par le conseil d'administration de l'ONE et le Gouvernement wallon en décembre de la même année.

L'appel à projets a rencontré un réel succès auprès des opérateurs potentiels, engrangeant plus de demandes recevables que celles initialement envisagées. Les places demandées par les porteurs de projets et retenues à l'issue de l'examen de recevabilité, excèdent les places disponibles tant pour le volet 1 que le volet 2.

- Volet 1 : places prévues : 1.757
places recevables : 1.975 places
- Volet 2 : places prévues : 1.386
places recevables : 3.192 places
- Total : places prévues : 3.143
places recevables : 5.167

Les milieux d'accueil

L'accueil de la petite enfance peut s'exercer dans un cadre collectif (encadrement par une équipe) ou individuel (accueillant.e.s d'enfants à domicile, garde d'enfants malades). L'accueil peut être régulier, occasionnel ou d'urgence.

Les différents types d'accueil sont :

- les crèches : minimum 14 enfants présents simultanément, encadrés par une équipe ;
- les (co)accueillant.e.s d'enfants indépendant.e.s : de 5 à 10 enfants présents simultanément, encadrés par une ou deux personnes ;
- les services d'accueil d'enfants : de 5 à 10 enfants maximum par lieu d'accueil, dans plusieurs lieux d'accueil, encadrés par une personne ou une équipe, employant des accueillant.e.s d'enfants salarié.e.s (ou conventionné.e.s).
- les services d'accueil spécialisés de la petite enfance : minimum 16 enfants présents simultanément, vivant une situation de crise dans leur milieu de vie jusqu'à 6 ans maximum, encadrés par une équipe ;
- le service d'accueil d'enfants malades à domicile : enfants pris en charge dans leur milieu de vie pour raison médicale, jusque 12 ans maximum.⁽⁶⁾

On établit une distinction entre les milieux d'accueil subventionnés par l'ONE (type 1) et les milieux d'accueil non subventionnés mais néanmoins autorisés par l'ONE (type 2). En 2022, les places subventionnées représentaient 77% du total des places. A noter également que des subventions peuvent être allouées aux maisons d'accueil destinées aux personnes en difficulté sociale, accompagnées de leurs enfants, dont le projet d'accompagnement prévoit l'accompagnement social ou psycho-social des enfants de moins de 3 ans.⁽⁷⁾

Compte tenu du succès rencontré par l'appel à projets, le Gouvernement wallon et l'ONE ont décidé de majorer le nombre de places de 15% maximum.

- pour le volet 1, cela permet de retenir tous les projets recevables (73) et une majoration de places de 12,4% ;
- pour le volet 2, la majoration a été fixée à 15% et a permis de reprendre 103 projets sur 175, pour 1.593 places sur 3.192 (72 projets non retenus).

Notons également que différentes décisions sont intervenues en janvier 2024 pour réattribuer les places, tenant compte des retards ou abandons de projets (83 places abandonnées et réaffectées).

Un comité de suivi rassemblant les représentants des cabinets et des administrations concernées, fait le point régulièrement sur l'état d'avancement des projets et l'affectation des moyens.

Plan Cigogne +5.200 et Plan Équilibre 2021-2026

Dans le cadre du Plan Cigogne +5200, 3.143 places seront ouvertes dans les communes de langue française de la Wallonie dont 1.757 seront subventionnées en infrastructure par l'Europe via le Plan National pour la Reprise et la Résilience (PNRR). Dans cette zone géographique, l'intervention de la Région (financement en infrastructure et en APE) s'effectue au travers du Plan Équilibre 2021-2026.

Source : SPW – portail action sociale.wallonie.be

Subventionnement des infrastructures

Les mesures exécutoires du décret du 16 novembre 2023 définissent les conditions et modalités de subventionnement en infrastructures et équipements, envisagées tant pour les milieux d'accueil subventionnés (type 1) que non subventionnés (type 2).⁽⁸⁾

Ainsi, des dispositions distinctes sont établies pour le subventionnement destiné :

- aux milieux d'accueil de type 1 :
 - crèches autorisées et subventionnées par l'ONE (niveaux 2 et 3);
 - services d'accueil spécialisé pour les enfants vivant une situation de crise dans leur milieu de vie ;
 - maisons d'accueil agréées par la Région wallonne d'accompagnement collectif social ou psycho-social des enfants de moins de trois ans ;
- aux milieux d'accueil de type 2 :
 - crèches autorisées par l'ONE ayant accès ou non au subside de base (niveaux 0 et 1) ;
 - services d'accueil d'enfants autorisés par l'ONE ;
 - les co-accueillant.e.s d'enfants autorisé.e.s par l'ONE ;
 - les services d'accueil d'enfants malades à domicile.





Programmation

Pour les milieux d'accueil de type 1

Une programmation pour l'octroi des subventions est établie pour 5 ans, en début de législature, sur base des différents critères fixés dans le décret (cadastre, taux de couverture, indice socio-économique de l'arrondissement, qualité du bâtiment et investissement nécessaire au maintien des places).⁽⁹⁾ La programmation doit assurer une correspondance adéquate des investissements en infrastructures, sans que ceux-ci ne dépassent le cadre autorisé par l'ONE et agréé par la Région wallonne. Les porteurs de projets devront introduire une candidature s'ils souhaitent demander une subvention dans ce cadre.

Pour les milieux d'accueil de type 2

Les milieux d'accueil de type 2 peuvent également bénéficier d'une subvention pour l'achat de matériel spécifique, les travaux de sécurisation ou de performance énergétique de leur bâtiment ou la prolongation d'une demande antérieure. Les candidatures ne seront pas intégrées dans une programmation mais seront examinées au fur et à mesure des demandes formulées et dans la limite des crédits budgétaires. Le montant de la subvention s'élève à 30% des dépenses éligibles, accordées conformément aux annexes 1, 2 et 3 de l'arrêté. Pour accéder à cette subvention, outre les critères définis dans le décret, les candidats doivent répondre à une série de conditions cumulatives : respect de la réglementation sur les milieux d'accueil organisés par l'ONE, sur la performance énergétique du bâtiment (et moyennant un droit réel sur le bâtiment de minimum 10 ans et le suivi des recommandations de l'audit énergétique), l'aménagement du territoire, la sécurité incendie, la sécurité de la chaîne alimentaire.

Difficultés

Quelques incertitudes pèsent néanmoins sur l'aboutissement des projets pour diverses raisons :

- la flambée des coûts des travaux et matériaux ;
- la saturation du secteur de la construction sollicité de toutes parts, retardant la réalisation des infrastructures ;
- les délais de réalisation et les critères fixés par l'accord de coopération ;
- les conditions fixées par l'Union européenne (délai d'ouverture des places, performance énergétique) ;
- la volonté et la capacité d'investissement des pouvoirs locaux ;
- les difficultés de recrutement de personnel qualifié ;
- certains opérateurs fragilisés par les différentes crises, etc.

L'urgence est donc de mobiliser toutes les énergies afin d'atteindre les objectifs fixés notamment dans le Plan national pour la reprise et la résilience (PNRR).

Pistes annoncées dans la DPR et la DPC

Plusieurs axes annoncés tant dans la Déclaration de Politique régionale (DPR) que communautaire (DPC) 2024-2029 rencontrent les préoccupations du CESE Wallonie, notamment :

- le soutien accru aux milieux d'accueil de la petite enfance ;
- la création de nouvelles places additionnelles ;
- une attention aux services de garde d'enfants malades à domicile ;
- la simplification des normes applicables et des démarches administratives ;

Le taux de couverture

Le taux de couverture auquel l'on se réfère dans les politiques mises en œuvre en Fédération Wallonie-Bruxelles, est le rapport entre le nombre de places d'accueil et une estimation du nombre d'enfants en âge de les fréquenter (0-2,5 ans). Le taux de couverture en places d'accueil de la petite enfance, en Wallonie en 2022, est de 37%, soit 37 places pour 100 enfants. Ce taux global inclut le nombre de places des milieux d'accueil subventionnés et non subventionnés.

La définition de l'Union européenne y inclut l'accueil pré-scolaire des 2,5-3 ans et fait référence au nombre d'enfants plutôt qu'au nombre de places (sachant qu'une place peut être occupée par plusieurs enfants vu les temps partiels ou le turn over).

Source : IWEPS – Fiche F004-Accueil-données régionales disponibles au 1^{er} juin 2022.

- la valorisation des professionnels du secteur et les pistes d'amélioration de l'attractivité des métiers de la petite enfance ;
- une réforme de l'accueil temps libre (hors temps scolaire) ;
- l'accompagnement de la parentalité et le soutien aux familles monoparentales.

Dans le chapitre consacré à la famille, la DPR 2024-2029 consacre donc un volet important à l'accueil de la petite enfance et mentionne que : *"la socialisation des enfants en bas âge en crèche participe à leur développement. Un accès à un milieu d'accueil de qualité peut gommer une partie des inégalités et briser le cercle vicieux de la pauvreté. Certaines études ont démontré combien les 1.000 premiers jours de l'enfant ont un impact sur son développement. (...) Dans l'intérêt supérieur de l'enfant, il s'agit donc de permettre à chaque famille d'avoir accès à une place d'accueil de qualité si elle le souhaite. (...) La disponibilité de places en crèche constitue également un élément primordial de maintien de l'emploi mais aussi la remise à l'emploi, en très grande majorité des femmes. (...)*



Enfin, le développement des crèches permet, en outre, de générer des emplois directs et indirects. (...)"⁽¹⁰⁾

La Déclaration de Politique régionale constate également que le taux de couverture actuel ne répond pas suffisamment aux demandes des parents et que, par ailleurs, les différentes crises traversées au cours de la précédente législature ont fragilisé le secteur, certains milieux d'accueil ayant été contraints de fermer leurs portes entraînant une perte de près de 1.000 places depuis 2019. Le Gouvernement entend *"remettre le secteur dans une spirale positive"* et *"axera son action vers la consolidation des places existantes et le développement de nouvelles places afin d'en accroître significativement le nombre d'ici la fin de la législature"*.

Les nouveaux Gouvernements wallon et de la Fédération Wallonie-Bruxelles comptent donc poursuivre la dynamique entamée, en consolidant les places d'accueil existantes et en offrant les perspectives d'un nouveau développement (voir également l'interview de la Ministre Valérie Lescrenier, en page 20).

Voici quelques pistes envisagées dans la DPR pour mettre en œuvre cette intention.⁽¹⁰⁾

- Réalisation effective des projets retenus dans le cadre du Plan Équilibre 2021-2026 avec :
 - un délai de concrétisation suffisant pour le volet 2 et une demande de report du délai pour le volet 1 auprès de la Commission européenne ;
 - une optimisation de l'accompagnement administratif des porteurs de projets ;
 - des modalités de subventionnement complémentaires, le cas échéant, face à la hausse des prix des matériaux et des difficultés de disponibilité de la main-d'œuvre.
- Création de places additionnelles, en fonction des besoins objectivés par une liste unique :
 - au-delà des 33% de places dans les milieux d'accueil appliquant la participation financière des parents (PFP) encadrée et des 50% tous secteurs confondus ;
 - examen de la faisabilité d'un droit de tirage et de mobilisation de tous les leviers possibles de l'accueil "non-marchand" (crèches, accueil à domicile, enfants malades, lieux de rencontre parents/enfants, etc.) ;
 - modification éventuelle de l'accord de coopération en conséquence.
- Octroi d'une aide sous forme de forfait complémentaire aux milieux d'accueil pratiquant la PFP libre, en tenant compte des taux d'occupation réels.
- Concertation avec les pouvoirs locaux pour développer une collaboration structurelle avec les milieux d'accueil sur le territoire communal.
- Programmation quinquennale de la rénovation des crèches (sécurité, salubrité, performance énergétique).
- Soutien aux entreprises qui réservent des places en crèches à leurs collaborateurs (crèches d'entreprise ou dans les zones d'activité économique).
- Renforcement des dispositifs mobiles de soutien à l'inclusion, actifs dans les milieux accueillant des enfants à besoins spécifiques.
- Promotion de modèles innovants privilégiant des partenariats entre les milieux d'accueil et les secteurs publics, des entreprises, de l'associatif et de l'économie sociale.

- Simplification des normes applicables aux milieux d'accueil avec un équilibre entre qualité de l'accueil, confort du lieu de travail et coûts.
- Extension des conditions d'accès au financement de Wallonie-Santé pour les projets du plan Équilibre.
- Juste indexation des subventions d'aide à l'emploi (APE).
- Valorisation des professionnels du secteur de la petite enfance (stages, formation en alternance) par des accords de coopération entre l'ONE, l'IFAPME et l'enseignement en alternance.

Le cadastre des lieux d'accueil

Dans la foulée de la crise énergétique, le Service public de Wallonie (Intégration et Action sociale) a conçu un formulaire d'enquête en ligne à destination des responsables d'infrastructures de la petite enfance, afin de dresser un état des lieux des infrastructures, de prioriser les travaux à réaliser et d'en chiffrer le coût. Le décret adopté le 16 novembre 2023 prévoit en effet que la programmation établie pour l'octroi de subventions aux milieux d'accueil de type 1, se fonde notamment sur une évaluation effectuée l'année précédente, sur base du cadastre défini comme *"la liste des milieux d'accueil de type 1 comportant leur adresse, une description des biens immobiliers dédiés à leur mission et de leur état au regard des critères minimaux en matière d'infrastructure des milieux d'accueil"*, lesquels sont définis par le décret de la Communauté française du 21 février 2019 et ses arrêtés d'exécution.⁽¹¹⁾ Selon les modalités du cadastre, les structures concernées sont tenues de compléter un formulaire reprenant différentes données (état des lieux initial du bâtiment, audits et travaux réalisés) et de le transmettre à l'administration.

Le point du vue du CESE Wallonie

Outre les propos développés dans son mémorandum (cf. supra), le CESE approuve, dans ses avis sur les projets de décret et d'arrêté relatifs au subventionnement des infrastructures et des équipements des milieux d'accueil de la petite enfance⁽¹³⁾, l'adoption d'une base décrétole établissant une programmation objectivée des subventions en infrastructures et équipements, assortie d'une enveloppe budgétaire échelonnée sur 5 ans. Ce cadre constitue en effet un gage de stabilité et de projection future pour les structures d'accueil. Le Conseil est favorable à ce que l'on encourage tous les milieux d'accueil à rénover leurs bâtiments (performance énergétique, sécurité et confort accru pour les enfants accueillis et le personnel des établissements). Il demande d'accorder une priorité au subventionnement des infrastructures des milieux d'accueil subventionnés (type 1), en concordance avec le cadre fixé par l'ONE et de fixer des balises pour les structures de type 2, garantissant l'accessibilité d'accueil pour toutes les familles (grille de participation financière des parents en fonction des revenus, heures d'ouverture, etc.).

En avril 2024, le CESE Wallonie a adressé un courrier au Ministre-Président de la Wallonie et aux différent.e.s ministres concerné.e.s, dans lequel il souligne que la création de places d'accueil de la petite enfance est unanimement reconnue comme une priorité politique à soutenir dans les années à venir, comme vecteur indispensable au développement socio-économique et territorial. Il relève un écueil majeur résultant des conditions fixées par l'Union européenne concernant les délais de réalisation de certains projets. En effet, les 1.757 places en crèches supplémentaires à attribuer dans les 39 communes jugées prioritaires en Wallonie, doivent impérativement ouvrir avant le 31 août 2026 pour bénéficier du budget européen de 65 millions € prévu dans le cadre du Plan national pour la Reprise et la Résilience (PNRR). A défaut de quoi, ce budget serait perdu et les moyens régionaux/locaux devraient compenser. Si une relative marge de manœuvre subsiste concernant le report ou le transfert de moyens consacrés aux subsides en emploi dans le cadre de l'appel à projets, cette possibilité s'avère beaucoup plus réduite, voire inexistante, en ce qui concerne les infrastructures. Raison pour laquelle le Conseil recommande que les outils mis à disposition dans le cadre des missions de Wallonie Santé, destinés à favoriser les investissements en action sociale et santé, puissent également venir en soutien des porteurs de projets d'accueil de la petite enfance.⁽¹⁴⁾ En conclusion, le Conseil estime que la réussite de ce projet majeur implique l'engagement des divers acteurs et responsables politiques concernés aux différents niveaux de pouvoir.



La Déclaration de politique communautaire insiste quant à elle sur la simplification administrative en annonçant :

- une liste unique et un dossier de candidature digitalisée pour l'inscription dans un milieu d'accueil ;
- la réforme du mécanisme actuel de priorisation des places, visant plus de transparence et une priorité accordée aux parents qui travaillent, qui sont en recherche d'emploi ou en formation ;
- le calcul automatique de la participation financière des parents (PFP).

Le soutien à la création de milieux d'accueil sera favorisé en veillant à une plus grande souplesse quant à la capacité moyenne du milieu d'accueil tout en garantissant la qualité de l'accueil et la pérennité des places par un encadrement suffisant. L'objectif est de tendre vers un financement de 1,5 ETP pour 7 enfants pour les milieux d'accueil respectant la PFP (avec dérogation possible pour les milieux d'accueil n'atteignant pas un multiple de 7).

Le taux d'occupation des places sera monitoré et le taux de subventionnement pourrait être modulé en fonction, le souhait étant d'atteindre une occupation des places d'au moins 80%. Enfin, la transformation des accueillantes conventionnées en accueillantes salariées sera finalisée pour celles qui le souhaitent. En outre, une réflexion sera menée sur les mécanismes de subsidiation respectant l'équité entre les différents types de milieux d'accueil. Des possibilités d'accueil complémentaires aux milieux d'accueil traditionnels seront développés (comme une équipe de puéricultrices volantes, un accueil occasionnel, de courte durée ou des lieux de socialisation, etc.).⁽¹²⁾

Les deux Gouvernements agiront également auprès du Gouvernement fédéral sur différents axes : réduction du taux de TVA de 21 à 6% sur les travaux de construction et de rénovation des milieux d'accueil de la petite enfance, doublement de la déductibilité fiscale des frais de garde, indemnité pour frais de garde d'enfants malades.

⁽¹⁾ Taux de couverture de places = nombre de places/nombre d'enfants 0-2,5 ans.

Taux de couverture de places subventionnées = nombre de places subventionnées/nombre d'enfants 0-2,5 ans.

⁽²⁾ Source : IWEPS – Fiche F004-Accueil- données régionales disponibles au 1^{er} juin 2022.

⁽⁴⁾ Accord de coopération du 25 mai 2022 entre la Région wallonne et la Communauté française concernant la création de places d'accueil de la petite enfance.
Décret du 30 juin 2022 portant assentiment de l'accord de coopération du 25 mai 2022 (classement des projets sur base de l'art.10 du décret).

Source : <http://actionsociale.wallonie.be/petite-enfance/plan-equilibre-2021-2026>.

⁽⁵⁾ Accord de coopération, op.cit., art.10.

⁽⁶⁾ Décret de la Communauté française du 21 février 2019 visant à renforcer la qualité et l'accessibilité de l'accueil de la petite enfance en Communauté française – MB 18 mars 2019.

⁽⁷⁾ Code réglementaire wallon de l'action sociale et de la santé (CRWASS), art.96.

⁽⁸⁾ Art.2, §1, 10° et 11° du décret du 16 novembre 2023.

⁽⁹⁾ Art.3, §2 du décret du 16 novembre 2023.

⁽¹⁰⁾ Cf. Déclaration de politique régionale 2024-2029, p.50.

⁽¹¹⁾ Cf. art.2, §1, 3° et art.3, §2, 1° du décret du 16 novembre 2023.

⁽¹²⁾ Déclaration de politique communautaire 2024-2029, pp 44-46.

⁽¹³⁾ Avis 1496 du 11 juillet 2022 sur l'avant-projet de décret et avis 1570 du 27 novembre 2023 sur le projet d'arrêté du Gouvernement wallon relatifs au subventionnement des infrastructures et des équipements des milieux d'accueil de la petite enfance.

⁽¹⁴⁾ Parmi les outils proposés par Wallonie Entreprendre, Wallonie Santé est le fonds d'investissement wallon dédié au financement des acteurs de l'action sociale et de la santé. <https://www.walloniesante.be>.



L'accueil doit être un droit
fondamental de l'enfant



Interview



Valérie Lescrenier

Valérie Lescrenier est Ministre de la Petite enfance au sein du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et des Infrastructures au sein du Gouvernement wallon. Dans cette première interview accordée à la revue Wallonie, la nouvelle Ministre présente sa vision et sa stratégie concernant l'accueil de la petite enfance.

Wallonie : L'accueil de la petite enfance constitue un enjeu majeur. Quelles sont votre vision et votre stratégie en ce domaine ?

Valérie Lescrenier : Effectivement, l'accueil de la petite enfance représente un enjeu majeur, tant sur le plan psycho-pédagogique pour les enfants que sur le plan socio-économique pour les familles. Ma vision et ma stratégie se développent autour de l'idée qu'il est essentiel que chaque enfant, dès ses premières années, puisse bénéficier d'un accompagnement adapté, afin de faciliter son parcours scolaire et, à terme, contribuer à une vie adulte épanouie.

Notre objectif est de garantir un nombre suffisant de places d'accueil pour répondre aux besoins des familles, dans des structures accessibles et de qualité. Malgré l'engagement de nombreux acteurs de terrains, de communes, d'associations, les délais d'attente sont encore trop longs et les places insuffisantes. L'accueil doit être un droit fondamental de l'enfant, indépendant du statut de ses parents. Pour y parvenir, il est crucial que les milieux d'accueil bénéficient d'un financement stable et suffisant, leur permettant de fonctionner de manière optimale au bénéfice des enfants et de leurs familles. L'augmentation du nombre de places disponibles et l'amélioration du financement des structures d'accueil sont donc des objectifs qui doivent être poursuivis simultanément.

Enfin, l'accueil de la petite enfance joue un rôle central dans la réduction des inégalités sociales, y compris des inégalités de santé.

Wallonie : Pourriez-vous nous rappeler les principaux axes de la DPR et de la DPC concernant l'accueil de la petite enfance, tant aux niveaux de la politique globale que des infrastructures ?

Valérie Lescrenier : Le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles s'est fixé un objectif ambitieux : autoriser la création de 5.000 nouvelles places d'accueil durant cette législature. Pour atteindre cet objectif, il faut stabiliser l'existant et veiller à ce que les projets en cours puissent aboutir en levant les obstacles qui freinent leur concrétisation.

Les Droits de l'enfant et la réduction des inégalités sont aussi au cœur de mes préoccupations et de mon travail. Comme mentionné ci-avant, l'accès à des structures d'accueil de qualité est un facteur clé pour réduire les inégalités et rompre le cycle de la pauvreté. Il est donc essentiel de permettre à chaque famille qui le souhaite d'accéder à une place d'accueil de qualité.

Ensuite, l'accessibilité aux crèches joue également un rôle primordial pour le maintien et le retour à l'emploi, notamment pour les femmes qui sont majoritairement concernées et pour les familles monoparentales en général.

Un autre objectif sera la réforme du mécanisme de priorisation des places. Le but est de rendre plus transparent l'accès aux milieux d'accueil et de donner la priorité aux parents qui travaillent, postulent un emploi ou sont en formation, afin de mieux concilier vie professionnelle et responsabilités parentales. Pour construire un état solidaire,

il faut une économie forte. C'est pour cela que nous mettons l'accent sur les parents qui travaillent. C'est une réalité pragmatique qui permettra *in fine* de porter des projets solidaires pour des parents et surtout pour des enfants vivant dans des situations plus précaires.

D'un point de vue plus administratif et pratique, la DPC prévoit la simplification des démarches d'inscription grâce à la mise en place d'une liste unique et d'un dossier unique, accessibles via une plateforme digitalisée. Cette simplification aidera tout le monde, tant les familles que les milieux d'accueil. C'est un vrai enjeu.

Wallonie : Vous êtes à la fois Ministre wallonne des Infrastructures de la Petite enfance et Ministre de l'Enfance pour la Fédération Wallonie-Bruxelles. Pourriez-vous nous expliquer les avantages de cette "double" casquette ?

Valérie Lescrenier : Puisque le secteur de la petite enfance ne relève pas uniquement de la compétence de la Fédération Wallonie-Bruxelles et que les Régions jouent également un rôle important dans le développement de l'accueil, notamment en cofinçant des emplois via des dispositifs comme les APE ou les ACS, et en contribuant au financement des infrastructures, avoir une seule et même ministre est intéressant. L'avantage est que je suis en mesure d'optimiser les créations de crèches bénéficiant de subsides pour les infrastructures, tout en évaluant et en les faisant coïncider avec les subsides de fonctionnement. Cette double compétence permet une meilleure coordination et articulation entre les différentes administrations, garantissant ainsi des décisions cohérentes. Des efforts avaient déjà été réalisés pour simplifier les démarches des promoteurs de projets, en harmonisant les réponses relatives aux infrastructures et à l'autorisation d'ouverture des places d'accueil, ainsi qu'à la subsidiation du personnel. Désormais, il n'est plus nécessaire de déposer deux dossiers distincts, mais bien un seul, ce qui facilite grandement le processus. Je poursuivrai dans ce sens-là en améliorant les synergies et les simplifications.

Wallonie : Où en sont l'appel à projets concernant la création de nouvelles places d'accueil et le cadastre du parc immobilier des lieux d'accueil ?

Valérie Lescrenier : À ce jour, les projets de création de nouvelles places ont été sélectionnés à travers plusieurs phases (volet 1, volet 2, et réaffectations). Ils progressent actuellement vers

leur concrétisation en fonction des dates d'opérationnalité prévues. Plusieurs projets ont déjà abouti, avec un droit au subside octroyé. Je suis justement en train de faire le point avec mes administrations pour avoir une vue la plus précise possible.

Wallonie : Les partenaires sociaux ont manifesté leurs inquiétudes par rapport à l'aboutissement des projets prévus dans le cadre de l'appel à projets. Quelle est votre analyse de ces principaux défis et comment y répondre ?

Valérie Lescrenier : Concernant les délais de réalisation, il existe effectivement un risque que certains projets, subventionnés par la Wallonie dans le cadre des fonds européens, ne puissent être achevés avant l'échéance fixée par l'Europe, à savoir le 31 août 2026. Il sera donc nécessaire de solliciter une prolongation de ce délai afin de ne pas compromettre ces projets. Les délais pourraient être ajustés au regard de l'avancement de chaque projet. C'est du moins ce que je compte défendre.

Un autre défi majeur est, comme vous le mentionnez, l'explosion des coûts, notamment ceux des matériaux et de la main-d'œuvre, qui pèse sur la viabilité des projets à moyen terme. Pour y répondre, une analyse des modalités de subventionnement initiales prévues dans le Plan Équilibre sera réalisée. C'est un des sujets que je compte porter rapidement devant le gouvernement.

Les difficultés de recrutements liées à la pénurie de puéricultrices est également une réalité qui varie selon les régions, mais qui reste préoccupante. Des mesures ont déjà été prises, comme la revalorisation salariale des puéricultrices, mais il ne faut pas se limiter à la seule question des salaires. Les conditions de travail sont tout aussi essentielles. L'augmentation des normes de subventionnement, soit 1,5 ETP pour 7 places, telle que prévue dans la DPC, constitue un axe important pour améliorer ces conditions et je compte y travailler. Il est aussi pertinent de lancer une révision des qualifications reconnues, tout en veillant à maintenir la qualité de l'accueil, ainsi qu'une révision des formations initiales pour faciliter l'accès à la profession. La professionnalisation du secteur doit être renforcée, car elle pourrait avoir un impact positif sur les choix de carrière et les perspectives d'évolution, actuellement trop limités. Les campagnes de sensibilisation et de promotion des métiers de la petite enfance ne porteront leurs fruits que si ces professions sont concrètement revalorisées.

Reportages

Renforcer l'accueil de la petite enfance : l'exemple de Chaumont-Gistoux



C'est dans les locaux du CPAS de Chaumont-Gistoux, une commune de près de 12.000 habitants située dans la province du Brabant wallon, que nous avons rencontré Natacha Verstraeten. Présidente du CPAS depuis 18 ans, Présidente de la FILE (Fédération des initiatives locales pour l'enfance), Cheffe du département «Accueil de l'enfance» de l'ISBW (Intercommunale sociale du Brabant wallon), et impliquée dans diverses associations actives dans le domaine de l'enfance et de l'inclusion, elle maîtrise parfaitement les enjeux liés à l'accueil de la petite enfance.

Dans cette interview, elle nous raconte l'investissement de la commune de Chaumont-Gistoux dans la création de crèches, aujourd'hui capables d'accueillir 85 enfants. Elle partage les défis rencontrés, mais surtout les solutions mises en place pour les surmonter. Natacha Verstraeten exprime également les attentes vis-à-vis des nouveaux Gouvernements.

Wallonie: Pourriez-vous nous présenter les infrastructures d'accueil gérées par la commune de Chaumont-Gistoux ?

Natacha Verstraeten: Notre commune a toujours accordé une importance particulière à l'enfance, notamment en matière d'infrastructures scolaires. Lorsque j'ai pris la présidence du CPAS en 2006, il n'y avait aucune crèche communale. Aujourd'hui, nous en gérons quatre !

La première crèche, "Bruyères et coquelicots", inaugurée en 2008, offre 28 places. La crèche "Champ de blé", ouverte en 2010, propose 21 places, tandis que "Boutons d'or", inaugurée en 2015, peut accueillir 15 enfants. Ces trois crèches, situées sur le même site, partagent une cuisine commune et un vaste espace extérieur. Nous avons également embauché un cuisinier ayant travaillé dans des restaurants étoilés, qui depuis 6 ans, met son talent au service des tout-petits.

La crèche la plus récente, "Perez", a été inaugurée en avril 2024. Située à Dion, à côté du centre culturel du même nom, elle peut accueillir 21 enfants et dispose d'un jardin aménagé. Notre politique est claire : offrir des lieux d'accueil de qualité avec un accès à des espaces extérieurs pédagogiques.

Wallonie : Avez-vous répondu à l'appel à projet lancé dans le cadre du Plan Equilibre (1) et quel en a été le résultat ?

Natacha Verstraeten: Effectivement, nous avons soumis deux projets dans le cadre de cet appel. Le premier concernait la crèche "Perez", où nous disposions déjà des locaux. Cependant, notre projet n'a pas été retenu en raison du taux de couverture jugé trop élevé dans notre commune. Néanmoins, nous avons poursuivi notre réflexion et réalisé ce projet dans un autre cadre (Plan Butterfly).

Le second projet, initié par une asbl, vise la construction d'une crèche de 42 places. La commune soutient ce projet en fournissant le terrain et en finançant 1.000 € par place et par an. Ce projet a été accepté, et le dossier est en cours. Il est évident que le secteur de l'accueil de la petite enfance est particulièrement complexe, et il n'est pas toujours facile pour les responsables communaux ou les gestionnaires de crèche de s'y retrouver parmi les nombreux dispositifs existants.

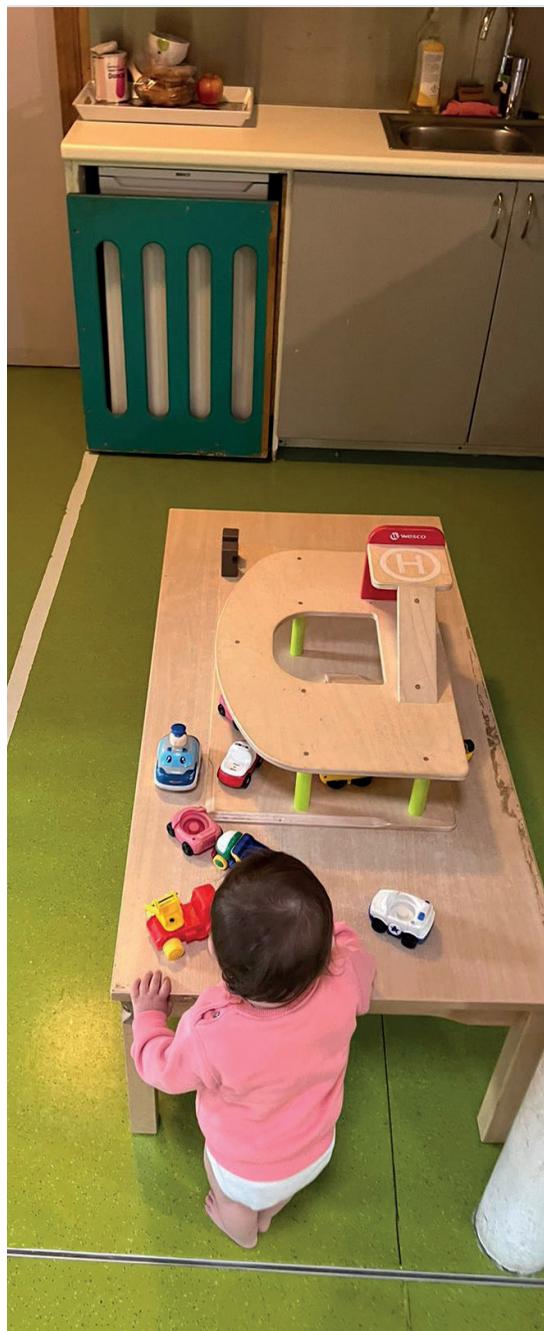
Wallonie : L'une des difficultés du secteur de la petite enfance est de trouver le personnel qualifié. Qu'en pensez-vous ?

Natacha Verstraeten : En effet, même si le métier de puéricultrice n'est pas officiellement reconnu comme étant en pénurie par le FOREM, sur le terrain, le recrutement est un véritable défi. Autrefois, nous recevions plus de 20 candidatures pour chaque poste ouvert. Aujourd'hui, c'est tout juste si nous en avons 5 !

Les salaires ne sont pas très élevés, les horaires sont étendus et les exigences de plus en plus grandes. Dans notre commune, nous avons décidé de proposer un salaire de niveau D4, plus élevé que la moyenne, pour attirer et fidéliser les puéricultrices, surtout dans un contexte où le coût de la vie est plus élevé que dans les provinces voisines. La mobilisation du personnel et la revalorisation du métier de puéricultrice sont des enjeux essentiels pour l'avenir de notre secteur.

Wallonie : Voyez-vous d'autres enjeux ?

Natacha Verstraeten : Le premier enjeu est d'avoir un financement suffisant pour appliquer la norme de minimum un équivalent temps plein et demi pour 7 enfants. Vous savez, la Flandre a connu ces dernières années plusieurs drames au sein de crèches, principalement du secteur privé lucratif d'ailleurs.





Sur l'année 2022, 28 structures flamandes ont été fermées pour des situations de maltraitances graves, avec plusieurs décès. Or, la norme était d'un temps plein pour 9 enfants. Suite à ces événements dramatiques, la norme a été revue et est passée à un temps plein pour 5 enfants. En Wallonie, le Plan Equilibre prévoit un temps plein et demi pour 7 enfants. Selon moi, il est essentiel de garantir une qualité de l'accueil et cela passe très certainement par la mise à disposition de personnel en suffisance.

Un autre enjeu est celui de l'accessibilité aux milieux d'accueil, notamment pour des publics plus défavorisés ou éloignés de ces infrastructures. Je viens d'évoquer la situation en Flandre ; même si de tels drames sont plus rares en Wallonie, ils sont immédiatement relayés dans les médias. Pourquoi voudriez-vous qu'une personne ayant la possibilité de garder elle-même son enfant le mette dans une crèche dans laquelle elle n'a pas confiance ? Les freins culturels peuvent également intervenir. Or, de nombreuses études montrent que la socialisation durant les premières années de la vie d'un enfant sont cruciales pour son développement. Une des solutions serait de proposer parallèlement des alternatives à la crèche, par exemple, mettre en place des lieux de rencontre parents-enfants, avec des horaires ou des normes plus flexibles.

Wallonie : Quelles sont vos attentes à l'égard des nouveaux Gouvernements de Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles ?

Natacha Verstraeten : Le principal souhait est que les acteurs de terrain du secteur soient écoutés ! Sous la précédente législature, cela n'a pas toujours été le cas, notamment du côté de la Ministre

de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Les Déclarations de Politique régionale et communautaire contiennent des pistes intéressantes, mais reste à voir quelles seront les priorités et comment les mesures seront financées.

J'espère également que l'on garantisse une meilleure cohérence entre les politiques menées par la Wallonie et la Fédération Wallonie-Bruxelles. Avec la poursuite de l'accord de coopération conclu et une seule Ministre en charge de la petite enfance, cela semble plus probable lors de cette législature.

Wallonie : Quel est votre principal message aux responsables politiques ?

Natacha Verstraeten : Il est crucial que le secteur de l'accueil de la petite enfance reste dans la sphère du non-marchand. Il y a suffisamment de besoins pour que les secteurs public et associatif développent des structures d'accueil, et la pluralité est essentielle. Cependant, l'accueil de la petite enfance ne doit pas être commercialisé, comme cela a pu être le cas pour les maisons de repos. Je suis fermement convaincue de cela.

Wallonie : Pour terminer notre entretien, quelle est votre plus grande fierté après ces 18 années de présidence du CPAS ?

Natacha Verstraeten : D'avoir réussi à réduire sur une feuille A4 le nombre de demandes de places dans une crèche ! Lorsque j'ai débuté dans ma fonction, en 2006, plus de 175 noms étaient inscrits sur notre liste d'attente. En avril 2024, lorsque nous avons inauguré la crèche "Perez", il en restait 30. Je termine mon mandat de présidente du CPAS sur ce bilan positif.

Les Arsouilles : un accueil de proximité et de qualité pour les tout-petits



Plus de 120 accueillantes à domicile (dont une majorité de salariées), 30 co-accueillantes et près de 10 projets de mini-crèches (dont 3 sont déjà ouvertes), sans oublier un service de garde d'enfants-malades : l'asbl « Les Arsouilles » est indéniablement l'un des acteurs essentiels de l'accueil de la petite enfance de la Province de Namur.

La directrice, Fabienne Fauveaux, nous explique la vision et les valeurs portées par l'association, dont l'objectif principal est de garantir un accueil de qualité des enfants, tout en étant ancré dans la vie locale. Elle nous fait part des divers projets des Arsouilles, des spécificités de l'accueil en milieu rural, des difficultés rencontrées et des enjeux du secteur.

Psychologue clinicienne de formation, Fabienne Fauveaux a consacré plus de 25 ans de sa carrière au secteur de l'aide à la jeunesse. Convaincue de l'importance de la prévention dès le plus jeune âge et de la nécessité de décroiser les secteurs liés aux enfants et aux familles, elle décide de changer d'orientation professionnelle et prend la direction des Arsouilles en janvier 2021, en pleine période post-Covid. Sous sa direction, l'association s'est attachée à relever de nombreux défis, comme elle nous l'explique : *"Le secteur de l'accueil de la petite enfance, et plus particulièrement des accueillantes à domicile, doit faire face à de nombreux changements entraînant des incertitudes. Ainsi, la décision politique d'assurer un statut de salariée aux accueillantes à domicile – essentielle pour la professionnalisation du secteur – implique de nombreux ajustements structurels et administratifs, que nous devons assumer. En outre, l'avenir des co-accueillantes suscite de nombreuses interrogations. La situation est particulièrement complexe, alors que la demande de places d'accueil ne cesse d'augmenter. Actuellement, nous ne pouvons répondre favorablement qu'à une demande sur trois. Cela me semble particulièrement inquiétant et dommageable, pour les parents, notamment pour les femmes".*

Des projets ancrés dans la vie locale...

L'implication locale est au cœur de la philosophie des Arsouilles. L'association favorise les partenariats avec les différents acteurs de la vie communale, avec un objectif central : développer un accueil de qualité et de proximité. *"Notre rôle est d'accompagner l'enfant dans son développement, de l'éveiller à des expériences et de lui faire découvrir son environnement. A cet égard, le milieu rural est un terrain d'expérimentation extraordinaire. Tous nos projets se basent sur ce principe d'accompagnement individuel de l'enfant"*, souligne la directrice. L'implication dans la vie locale sous-tend également l'ensemble des projets : *"Nous voulons offrir aux enfants un environnement stimulant et sécurisant, tout en respectant les spécificités de notre milieu rural. Nous travaillons avec des boulangeries, des épiceries locales, et nous veillons à utiliser des matériaux durables, comme des langes bios et de la vaisselle sans plastique"*, poursuit Fabienne Fauveaux.

De plus, l'association adopte une démarche participative dans l'élaboration de ses projets, tant pour les accueillantes et les puéricultrices que pour



les parents. *"Les parents sont partie prenante de la crèche. Nous organisons régulièrement des rencontres pour leur présenter nos valeurs et recueillir leurs avis, car la crèche est avant tout la leur"*, ajoute-t-elle. Au niveau du personnel, les principes de l'association sont également largement reconnus : *"Nous recevons de nombreuses candidatures spontanées, émanant souvent de puéricultrices qui souhaitent quitter des milieux collectifs pour s'inscrire dans un projet à dimension individuelle et auquel elles pourront participer activement"*.

... Et en pleine expansion

Grâce à l'appel à projets du Plan Cigogne, l'asbl a déjà ouvert trois mini-crèches : "Les petits Hiboux" à Somme-Leuze, "Gustave et Mia" à Beauraing, et "Graine de Bambin" à Jemelle, avec des capacités d'accueil de 11 à 14 enfants. Ces trois mini-crèches sont nées de la transformation de services de co-accueillantes. D'autres projets ont été introduits et sont en cours de concrétisation dans plusieurs communes (Houet, Doische, Onhaye, Vezin, Seilles, etc...). Parmi les projets envisagés, deux ont été abandonnés, faute de moyens et/ou de volonté de certaines communes d'investir dans l'accueil de la petite enfance. Les budgets pour ouvrir des places d'accueil sont effectivement conséquents et ne sont pas totalement couverts par les subsides. En outre, les conditions de subsides et certaines obligations (notamment en ce qui concerne les matériaux de construction ou les espaces collectifs à prévoir) sont sources de difficultés pour les gestionnaires tant de l'infrastructure que du milieu d'accueil. Malgré ces obstacles, Fabienne Faveaux reste optimiste : *"Nous avons 9 projets de mini-crèches en cours, tous seront finalisés d'ici août 2026"*, se réjouit-elle.

L'importance des accueillantes à domicile

Fabienne Faveaux met un point d'honneur à valoriser le travail des accueillantes à domicile, souvent méconnues ou sous-estimées. Pour elle, un travail de communication doit être mené quant à l'image de ces accueillantes, autrefois – et parfois aujourd'hui encore – dénommées erronément "gardiennes d'enfants".

"Contrairement aux idées reçues, ces professionnelles ne sont pas des femmes au foyer gardant les enfants des autres ! Elles sont formées, soutenues par un réseau et un encadrement social, et elles fournissent un accueil de qualité. Il s'agit d'un métier essentiel qu'il importe de valoriser", insiste-t-elle. Dans le contexte rural, leur rôle est d'autant plus crucial pour offrir un cadre sécurisant et bienveillant aux enfants⁽¹⁾.

Le besoin d'une vision claire

Cela étant, l'avenir de l'accueil de la petite enfance reste incertain. *"Nous sommes dans une phase d'insécurité. Nous avons besoin d'une vision claire de la politique d'accueil des jeunes enfants, et cela passe par une cohérence entre les différents niveaux de pouvoir. Les responsables de l'ONE ne nous indiquent pas toujours clairement la ligne de conduite en la matière et les informations que l'on reçoit, quand nous les obtenons, sont parfois contradictoires"*, constate la directrice.

Elle insiste également sur la nécessité d'investir massivement dans le secteur : *"Il ne suffit pas d'avoir de grandes ambitions, il faut aussi des moyens financiers pour les réaliser, notamment pour les infrastructures et la gestion administrative"*. Fabienne Faveaux conclut en rappelant le rôle central du monde associatif : *"Les associations comme Les Arsoilles sont des acteurs de terrain essentiels. Nous sommes des entreprises à impact social et devons être reconnues et soutenues comme telles"*.

⁽¹⁾ Voir le témoignage de Stéphanie Malherbe, accueillante à domicile, à la page suivante.

Témoignage

Stéphanie Malherbe : une réorientation réussie en tant qu'accueillante à domicile



À Evelette, dans l'entité d'Ohey, Stéphanie Malherbe, 40 ans, s'épanouit dans son nouveau rôle d'accueillante à domicile. Infirmière de formation, elle a exercé pendant près de 20 ans dans le milieu hospitalier avant de décider, en 2019, de se réorienter. *"J'ai toujours aimé le contact humain. Mais au fil du temps, l'évolution de ma profession ne correspondait plus à ce que je voulais faire"*, confie-t-elle.

Grâce à son diplôme d'infirmière, Stéphanie a pu accéder à la fonction d'accueillante, tout en suivant plusieurs modules de formation spécifiques pour se préparer à cette nouvelle fonction. Aujourd'hui, elle prend chaque semaine soin de quatre à cinq enfants, âgés de quelques mois à trois ans. *"Tout est centré autour du rythme et du développement de l'enfant"*, explique-t-elle.

Une approche personnalisée, au cœur de la nature

Pour Stéphanie, le quotidien s'articule autour de la découverte, du jeu et de l'apprentissage. Promenades en plein air, notamment dans son jardin potager où poussent haricots et courgettes, ou encore visites régulières de l'école maternelle voisine, font partie des activités proposées.

"J'organise les journées en fonction du rythme de chaque enfant, et j'ai instauré des rituels, que ce soit au moment de l'arrivée ou du départ. Cela aide les enfants à se sentir en sécurité et à établir des repères", précise-t-elle.

Stéphanie a aussi aménagé un coin lecture, avec des livres adaptés à chaque âge, favorisant ainsi l'éveil à la lecture dès le plus jeune âge. En ce qui concerne les repas, elle accorde une grande importance à l'utilisation de produits locaux et de saison, en tenant compte des attentes des parents.

Une vision en phase avec celle des Arsouilles

S'inscrivant pleinement dans la philosophie de l'asbl Les Arsouilles, Stéphanie Malherbe insiste sur le rôle essentiel de l'accueillante à domicile : *"Nous accompagnons chaque enfant dans son développement de manière personnalisée, en respectant son rythme. Cela me semble essentiel, d'autant plus dans une société où les attentes des parents ne cessent de croître"*, explique-t-elle.

Si elle se dit pleinement satisfaite de sa reconversion professionnelle, Stéphanie regrette néanmoins que les parents ne puissent plus toujours choisir un milieu d'accueil en adéquation avec leurs valeurs, mais soient souvent limités par les places disponibles. Un défi de plus pour l'avenir du secteur, selon elle.

Développement rural : visite de Brunehaut

Le 14 juin, plusieurs membres du Pôle Aménagement du territoire et du secrétariat du CESE Wallonie ont visité Brunehaut. Cette commune, située au sud de Tournai, est connue pour sa pierre, ses pépinières, sa bière... et est un bel exemple de dynamisme rural en matière d'aménagement du territoire.

Depuis plus de 30 ans, Brunehaut a en effet mis en œuvre trois programmes communaux de développement rural (PCDR), avec pour objectif d'améliorer le cadre de vie de ses habitants. Cette visite a permis de découvrir les réalisations et projets en cours s'inscrivant dans le cadre d'un dispositif sur lequel le Pôle rend régulièrement des avis.

La journée a débuté par un accueil à Your Nature, un complexe éco-touristique situé à Antoing, qui offre un exemple concret d'intégration des objectifs environnementaux dans le développement territorial. Les participants ont entamé un itinéraire soigneusement préparé par Régine Dubrulle, responsable de l'équipe Wallonie Picarde de la Fondation rurale de Wallonie (FRW), ainsi que par nos collègues Benoît Brassine et Mireille Begon, le secrétaire et l'assistante administrative du Pôle Aménagement du territoire. Le Secrétaire général, Luc Simar, ainsi que plusieurs membres du personnel du Conseil, ont eu l'opportunité de se joindre à la visite.

Le parcours en car a permis aux membres de visualiser plusieurs réalisations et aménagements sur le territoire de la commune, tout en bénéficiant des explications et clarifications données par Daniel Detournay, échevin de la commune de



Brunehaut ainsi que Corinne Billouez, directrice de la FRW, membre du Pôle et habitante d'une commune voisie de Brunehaut.

Le premier arrêt s'est fait à la Maison de Village de Laplaigne, un lieu emblématique de la vie communautaire locale. Cette maison, comme celles de Lesdain et de Wez, est un témoignage des efforts continus pour renforcer le tissu social et offrir des espaces adaptés aux besoins des associations et des citoyens.

Ensuite, la visite de la Voie verte et du hall sportif de Bléharies a illustré les efforts de la commune pour promouvoir une mobilité douce et des infrastructures sportives accessibles. Le centre de Guignies a constitué une autre étape, où les aménagements de la place, la maison de village, les logements issus du budget participatif, ainsi que le projet "BiodiverCité" ont été présentés.

Les ateliers ruraux visités sur le parcours ont également mis en lumière le soutien de la commune aux initiatives favorisant l'entrepreneuriat local.

La journée s'est conclue par un retour à Your Nature, où les participants à la visite ont continué à discuter et échanger sur les perspectives en matière de développement rural.

Au final, cette visite à Brunehaut a été l'occasion pour les membres du Pôle Aménagement du territoire d'avoir une vision concrète et très claire de projets menés par la commune de Brunehaut et sur lesquels ils ont rendu leur avis. Une expérience de terrain qui sera très certainement renouvelée!



30 ans de développement rural : premier bilan

Brunehaut célèbre en 2024 trois décennies de son engagement dans le développement rural, marqué par trois Programmes communaux de développement rural (PCDR). Le premier, élaboré entre 1990 et 1993, a permis la réalisation de 30 projets. Ce processus s'est intensifié avec les deux PCDR suivants, couvrant la période jusqu'en 2029, avec un total de 123 projets envisagés, dont 75 % ont déjà été concrétisés, ceux-ci représentant un budget global de 11 millions €.

Ces réalisations touchent des domaines variés, allant de l'aménagement de places publiques à la création de maisons de village ou d'un hall sportif, en passant par des projets structurants comme les liaisons inter-villages et la sécurisation des abords des écoles. Parmi les préoccupations et priorités de la commune : la mobilité. La réflexion actuelle vise à mettre en place un réseau structurant qui non seulement relie efficacement les différents villages de Brunehaut, mais qui connecte également la commune aux pôles de mobilité environnants, notamment Antoing et Tournai.

Renouvellement

Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles

Créée en 1835, la Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles (CRMSF) est la plus ancienne instance consultative du royaume ! Chaque année, les avis rendus se comptent par centaines : ils portent notamment sur les procédures de classement, les autorisations patrimoniales ou de fouilles, les demandes de permis relatives à des biens situés en zones de protection ou pastillés à l'Inventaire régional du patrimoine, sans oublier les projets de décret ou d'arrêtés de politique générale en matière de patrimoine. Au-delà de cette fonction consultative, la CRMSF vise à mieux faire connaître le patrimoine et ses enjeux, à travers des conférences et nombreuses publications.

Dans le cadre de la réforme de Code du Patrimoine, la CRMSF vient d'être entièrement renouvelée. Elle compte désormais 70 membres, spécialistes dans des domaines variés, tous au service de la protection et de la sauvegarde de notre patrimoine. Elle est organisée en trois sections : Archéologie, Monuments et Ensembles architecturaux et Sites.

Après une présentation de la CRMSF, le Président, Mathieu Bertrand, ainsi que les trois Vice-Président.e.s. des sections, Nathalie de Harlez de Deulin, Catherine Guisset-Lemoine et Fernand Collin abordent, dans une interview croisée, plusieurs questions relatives au patrimoine et à ses enjeux, aux priorités et perspectives de travail de la Commission royale.



La Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles (CRMSF) est l'organe qui conseille le Gouvernement wallon et les autorités compétentes en matière de protection et conservation du Patrimoine. Le 1^{er} juin dernier, date de l'entrée en vigueur du nouveau Code du Patrimoine (CoPat), la CRMSF a été réformée et renouvelée.

La réforme de la CRMSF touche d'abord à sa structure, par la suppression des Chambres provinciales. Ainsi, l'organisation de la Commission royale repose dorénavant principalement sur ses trois sections : Monuments et Ensembles architecturaux, Sites et Archéologie (qui remplace l'ancienne section des Fouilles). Parallèlement, la Commission voit sa composition changer puisque le nombre de ses membres est réduit à 70, dont 15 membres spécialistes (mobilier et décors peints, organologie, vitraux, archéologie du bâti, parcs et jardins historiques, géologie, géomorphologie, paysages patrimoniaux, arbres et haies et, enfin, énergie et développement durable).

Afin de rendre la CRMSF opérationnelle en même temps que le nouveau CoPat, le Gouvernement wallon a procédé, en séance du 30 mai dernier, à la désignation de ses membres, avec entrée en vigueur le 1^{er} juin.

La CRMSF est composée de spécialistes ayant une expérience et une expertise probantes dans les domaines de l'archéologie, de l'architecture, de l'histoire de l'art, de la géographie, de la géologie, de la botanique, de la zoologie, etc.

Les missions de la Commission royale sont multiples. Elle est notamment chargée de rendre des avis sur :

- les propositions de classement pour les monuments, ensembles architecturaux, sites et sites archéologiques ;
- les propositions d'établissement de zones de protection des biens classés ;
- les propositions d'inscription ou de retrait d'un bien immobilier sur la liste de sauvegarde ;
- les projets de travaux et de fouilles archéologiques relatifs aux biens classés ou en voie de classement, inscrits sur la liste de sauvegarde, situés dans une zone de protection ou "pastillés" à l'inventaire du Patrimoine ;
- le projet de liste du Patrimoine exceptionnel de Wallonie.

La séance d'installation officielle de la CRMSF renouvelée s'est tenue au Vertbois, le 17 juin 2024. Après un mot d'accueil par Geneviève Mohamed, la Secrétaire permanente de la CRMSF, la Ministre wallonne du Patrimoine a pris la parole, soulignant l'importance du rôle de la Commission royale au sein de la fonction consultative. La Ministre Valérie De Bue s'est réjouie de s'adresser à une assemblée largement renouvelée, féminisée et rajeunie qui, elle l'espère, collaborera étroitement avec l'Agence wallonne du Patrimoine (AWaP), au bénéfice des demandeurs, des pouvoirs locaux et des citoyens en général. Elle a également remercié les membres pour leur investissement au bénéfice du patrimoine wallon.

Le Secrétaire général du CESE Wallonie, Luc Simar, est ensuite intervenu, félicitant les nouveaux membres pour leur désignation. Il a souligné le fait que la CRMSF peut s'appuyer sur plusieurs membres du personnel du Conseil, ce dernier assurant le Secrétariat de la Commission royale. Les conclusions ont été apportées par le nouveau Président Mathieu Bertrand, qui a dressé les perspectives de travail pour la CRMSF (voir l'interview en page suivante).

En outre, elle adresse au Gouvernement des recommandations en matière de protection et de développement du Patrimoine et donne, à la demande du Gouvernement, un avis sur tout avant-projet de décret, de projet d'arrêté ou de circulaire en matière de Patrimoine.

Enfin, la CRMSF a développé une politique éditoriale et une multitude d'activités mettant en avant les richesses patrimoniales. Elle assure également la gestion et la valorisation de son Centre d'Archives et de Documentation.

Pour assurer son bon fonctionnement, la Commission royale peut compter sur une équipe efficace et dynamique de 7 membres du personnel du CESE Wallonie, celui-ci assurant le secrétariat de cette instance consultative.

Plus d'infos : www.crmsf.be

Rencontre avec le Président et les Vice-Président.e.s de la CRMSF

Mathieu Bertrand Président de la CRMSF

Après des études en histoire de l'art et archéologie, Mathieu Bertrand s'est très tôt spécialisé dans l'histoire du bâti et dans la protection du patrimoine. Il a été chercheur (en réalisant notamment l'inventaire des églises paroissiales de Wallonie construites entre 1830 et 1940), avant de devenir le co-responsable de l'Ecomusée de Treignes. Il a collaboré avec l'asbl Wallonia Nostra et, depuis 2017, il est le directeur de la Maison de la mémoire et de la citoyenneté de Beauvechain. Entre 2021 et juillet 2024, il a été conseiller de la Ministre wallonne du Patrimoine, au sein de la Cellule Patrimoine, et suivait en particulier les matières liées à la protection, l'UNESCO, la médiation et la sensibilisation du patrimoine.

Fernand Collin Vice-Président de la section de l'Archéologie

Fernand Collin est historien de l'art et archéologue, spécialisé dans la Préhistoire et plus spécifiquement tout ce qui concerne la technologie et l'usage des outils préhistoriques. Après avoir participé à de nombreux chantiers de fouilles en Belgique et en Europe, il devient – et est toujours – le directeur du Préhistomuseum, situé à Ramioul, en province de Liège. Membre de la CRMSF depuis 1989, il a déjà présidé la section des Fouilles (à présent dénommée section de l'Archéologie).

Nathalie de Harlez de Deulin Vice-Présidente de la section des Sites

Après une licence en histoire de l'art et archéologie, Nathalie de Harlez de Deulin se spécialise dans les domaines des jardins historiques et des paysages culturels ; elle obtient notamment un diplôme d'études approfondies en "Jardins historiques, patrimoine et paysages" à l'Ecole nationale supérieure d'architecture de Versailles. Son parcours professionnel l'amène à travailler au sein de l'asbl Qualité-village-Wallonie, à mener plusieurs projets de recherche, à coordonner des publications scientifiques, à enseigner, sans oublier une activité d'antiquaire pendant quelques années. Elle est membre de la CRMSF depuis 1991.

Catherine Guisset-Lemoine Vice-Présidente de la section des Monuments et Ensembles architecturaux

Historienne de l'art, spécialisée en orfèvrerie antique, Catherine Guisset s'est orientée très rapidement vers le patrimoine bâti. Durant sa vie professionnelle, elle a occupé divers postes au sein de l'administration wallonne, d'une administration communale, d'un cabinet ministériel et a terminé sa carrière en œuvrant pour le mécénat d'entreprise en faveur de la culture et du patrimoine. Elle est aujourd'hui une retraitée (très) active, se mettant au service du monde associatif de défense du patrimoine local. Membre de la CRMSF depuis 1989, Catherine Guisset-Lemoine a précédemment présidé la Chambre provinciale de Hainaut.



De gauche à droite : Fernand Collin, Catherine Guisset-Lemoine, Mathieu Bertrand et Nathalie de Harlez de Deulin.

A la suite de la première réunion du Bureau de la CRMSF, nous avons rencontré le Président, Mathieu Bertrand, ainsi que les trois Vice-Présidents.e.s. des sections, Nathalie de Harlez de Deulin, Catherine Guisset-Lemoine et Fernand Collin, pour une discussion à bâtons rompus sur le patrimoine et la Commission royale renouvelée.

Quelle est leur vision du rôle de Président et Vice-Président.e ? Quelles sont les spécificités des trois sections (Monuments et Ensembles architecturaux, Sites et Archéologie) ? Quelles sont les priorités de travail ? Quels sont les enjeux en termes de patrimoine ? Quelles sont les perspectives de travail de la Commission et des sections ? Autant de questions abordées dans cette interview croisée.

Wallonie : Pourriez-vous nous rappeler le rôle de la CRMSF et celui de son Président ?

Mathieu Bertrand : La CRMSF est la plus ancienne instance consultative du royaume. Elle est composée d'experts en patrimoine au sens large et est nécessaire au bon fonctionnement démocratique de notre société. Elle est interrogée dans de nombreux cas et le travail ne manque pas. Avec l'aide de son Secrétariat, il lui revient d'épauler le Gouvernement et de rendre des avis constructifs, notamment sur les grands projets et sur la destinée des meilleurs témoins de notre patrimoine protégé. Le rôle d'un Président est de s'assurer, avec la Secrétaire permanente et l'ensemble du Secrétariat, du bon fonctionnement de cette instance et de servir, le cas échéant, de facilitateur et d'interface avec le monde civil, politique et associatif.

Wallonie : Qu'en est-il pour vous, qui avez été désigné.e Vice-Président.e ?

Catherine Guisset-Lemoine : Selon moi, le maître-mot est "collégialité" ! Au niveau de la section des Monuments, nous réunissons 30 membres qui disposent de CV impressionnants, notamment dans des domaines très techniques tels que l'ingénierie ou la stabilité. Mon rôle sera de gérer la dynamique de groupe... et le temps. Lors de chaque réunion, nous examinons entre 40 et 50 dossiers, passant parfois une heure pour débattre d'un seul. Il est de mon ressort de faire en sorte que les dossiers soient examinés avec la plus grande attention, tout en respectant les délais impartis (tant de la réunion que de la consultation).

Fernand Collin : Notre rôle est d'animer la collégialité des expertises de nos sections. Vous savez, chaque section de la Commission royale rassemble d'éminents spécialistes des domaines étudiés. Il importe de donner la parole à chacun.e de ces expert.e.s et d'animer la réunion dans un esprit constructif et de dialogue. Bien entendu, nous ne pourrions pas exercer notre mission sans l'appui de toute l'équipe du Secrétariat, dont je tiens à souligner la qualité du travail.

Nathalie de Harlez de Deulin : N'ayant jamais présidé de section, mais étant membre de la CRMSF depuis plus de 30 ans, je souhaite m'inscrire dans la lignée de mon prédécesseur Jacques Stein et, avant tout, soutenir le principe de la collégialité des avis. Par ailleurs, en tant que Vice-Présidente de la section Sites, je souhaite stimuler la réflexion sur différents aspects spécifiques de la préservation, de la gestion et de la valorisation des sites et paysages patrimoniaux – en ce compris les jardins historiques – mettant en évidence les interrelations entre patrimoines culturel, naturel et paysager.

Wallonie : En tant que Président, quelles sont vos priorités de travail pour les prochains mois ?

Mathieu Bertrand : Tout d'abord, je souhaite resserrer des liens positifs entre la CRMSF et l'Agence wallonne du Patrimoine. J'aime rappeler que l'AWaP assume le volet opérationnel de la reconnaissance, du maintien et de la mise en valeur de notre patrimoine. Je serai également attentif, en accord avec les Vice-Présidente.s, à ce que les différentes sections de la Commission puissent en priorité, pour chaque dossier qui leur est soumis – qu'il s'agisse de travaux projetés, de classements

éventuels, de questions liées à l'archéologie ou d'une inscription à l'inventaire régional – rappeler les fondamentaux de la transmission et de l'éthique patrimoniale, et d'enrichir les débats d'une vision transversale et multidisciplinaire, à l'échelle du territoire wallon et au-delà.

Pour être entendus et avoir un impact durable sur l'ensemble des acteurs du patrimoine, les avis rendus devront, encore plus aujourd'hui qu'hier, s'appuyer sur des lignes de conduite claires et sur un cadre issu d'une réflexion collégiale nourrie par l'expertise de notre assemblée.

Wallonie : Quelles sont les spécificités de la section que vous présidez ?

Nathalie de Harlez de Deulin : La section des Sites se caractérise par la multidisciplinarité des profils de ses membres : historiens de l'art, architectes, architectes du paysage, géographes, ingénieurs, géologues, ... Cette diversité des compétences et la complémentarité des expertises rend les débats particulièrement intéressants et nourrit des avis consensuels. Une autre particularité de la section est que les avis portent sur des sites qui, bien que légalement protégés, ne font l'objet d'aucun financement de la part de la Région wallonne pour des travaux d'entretien, de gestion ou de restauration, contrairement aux biens bâtis.

Catherine Guisset-Lemoine : Comme je l'expliquais, la section Monuments et Ensembles architecturaux doit examiner un grand nombre de dossiers. Il importe que les avis rendus soient cohérents, s'inscrivant dans le cadre régional défini tout en tenant compte des spécificités propres à chaque territoire ou province concerné. Comme déjà entamé lors de la mandature passée, nous poursuivrons les groupes de réflexion sur des thématiques comme le patrimoine moderne, le patrimoine immobilier et mobilier, le patrimoine face à la dépendance énergétique, dans le but de nourrir le Gouvernement wallon de propositions crédibles et réalistes en matière de gestion du patrimoine.

Fernand Collin : Tout d'abord, permettez-moi de souligner l'intérêt d'avoir changé la dénomination de la section qui de "Fouilles" est devenue la section "Archéologie". La fouille n'est en fait qu'une étape de l'archéologie qui cherche à comprendre

les sociétés passées à partir de leurs traces matérielles. C'est un vaste domaine de recherche trans et interdisciplinaire qui est souvent confronté, en ce qui concerne la CRMSF, à des dilemmes en matière de conservation de vestiges pour les générations futures. En effet, l'archéologie est par nature destructrice par la fouille mais en plus, avec le développement de l'archéologie de prévention, elle intervient souvent dans le contexte destructeur de travaux d'aménagement. Dans une société en constant développement immobilier, il est important d'inscrire l'archéologie dans le bon tempo. La carte archéologique est un outil fondamental pour y parvenir et pour obtenir un résultat "plus d'archéologie et moins de contraintes" pour les aménageurs.

Wallonie : Quels sont les défis auxquels le patrimoine est confronté ?

Mathieu Bertrand : Les défis sont nombreux, je pense que la CRMSF doit aborder collectivement, avec calme et sérénité, les enjeux sociétaux qui s'imposent pour que le patrimoine demeure un repère et non un obstacle. Pour y arriver, la CRMSF doit être force de propositions. Nous devons expliquer, dialoguer et construire sans cesse un rapport de confiance avec les acteurs, les spectateurs et les usagers du patrimoine.

Il est un fait que les enjeux climatiques et énergétiques sont des incontournables. Le patrimoine est non-délocalisable, il faut donc le protéger en insufflant une culture du risque, en implémentant des plans de sauvegarde des biens culturels et en coordonnant les expertises aux différents niveaux de pouvoirs. La préservation de notre environnement concourt au maintien de notre patrimoine. Nous devons chercher des pistes novatrices et respectueuses pour pouvoir entre autres isoler les biens patrimoniaux et leur permettre, à eux aussi, de réaliser des économies d'énergie.

Si le patrimoine classé doit refléter les emblèmes de notre culture historique et sociétale, le patrimoine plus commun doit pouvoir bénéficier de conseils adaptés en vue de sa sauvegarde et de son adaptation aux enjeux actuels. Le patrimoine doit participer à l'évolution d'une société plus inspirante et respectueuse.

Wallonie : Quelles sont les perspectives pour la Commission renouvelée et ses sections ?

Catherine Guisset-Lemoine : Tout d'abord, nous devons nous adapter aux changements introduits par le nouveau Code du Patrimoine. Ensuite, nous devons prendre de la hauteur par rapport aux dossiers qui nous sont soumis, et peut-être revoir nos méthodes de travail dans certains de ses aspects, par exemple en veillant à ne pas se substituer aux auteurs de projet. Enfin, il importe que la Commission soit davantage (re)connue pour ce qu'elle est et ce qu'elle fait notamment en matière d'expertise grâce à nos membres spécialistes. En termes de communication, il s'agira de mieux faire comprendre le rôle de la CRMSF (souvent perçue comme une instance contraignante), tout en respectant celle-ci et le devoir de réserve qui est le sien (les avis étant réservés au Ministre).

Nathalie de Harlez de Deulin : Pour ce qui concerne les sites, force est de constater qu'ils pâtissent d'un manque de visibilité en termes de patrimoine, très certainement par manque de connaissance. Il convient d'actualiser l'inventaire des sites (le dernier datant des années 1960 !), afin que la Commission puisse rendre des avis fondés s'appuyant sur les spécificités des diverses typologies. La mise en place d'instruments de gestion durable des sites, en particulier des grands sites, à l'instar du réseau des Grands Sites de France, me paraît également être une réflexion à mener. Ensuite, de manière plus globale, j'espère que la CRMSF renouvelée bénéficiera elle-aussi d'une meilleure visibilité au sein de la société, notamment à travers l'organisation d'événements, conférences ou expositions. Dans cet objectif, le Centre d'archives et de Documentation, actuellement fermé, a un rôle essentiel à jouer, comme cela fut le cas grâce au dynamisme de Monique Merland (l'ancienne documentaliste du CAD, aujourd'hui retraitée).

Fernand Collin : A côté des dossiers ordinaires, la politique d'archéologie préventive ainsi que la place de l'archéologie participative seront très certainement des dossiers examinés par la CRMSF au cours de cette législature. Il conviendra également de veiller à l'opérationnalisation de la carte archéologique, en intégrant dans la réflexion les porteurs de projets. Et pour terminer, comme l'a

indiqué la Ministre du Patrimoine lors de l'installation de la nouvelle Commission, la CRMSF a été rajeunie et féminisée... A titre personnel, je suis très heureux de participer à cette dynamique et je suis convaincu que celle-ci ouvrira de nouvelles opportunités pour la Commission !

Mathieu Bertrand : Depuis ses visites sur le terrain jusqu'au moment de rendre ses avis, la CRMSF est considérée comme la garante des bonnes pratiques pour assurer la conservation et la bonne compréhension de notre patrimoine. Dans le bouillonnement qui accompagne ces défis, la Commission doit rester une des médiatrices importantes de l'éthique patrimoniale au bénéfice de l'ensemble de la population wallonne.

La protection du patrimoine demeure sans effet si elle n'est pas accompagnée par la sensibilisation et l'information. C'est pourquoi, en plus de sa mission consultative, la CRMSF reste un interlocuteur à l'écoute de la population et des pouvoirs locaux. La CRMSF donne également l'opportunité à de nombreux étudiants de publier le résultat de leurs recherches dans son Bulletin ou ses monographies. Elle propose aussi plusieurs conférences de qualité tout au long de l'année. Par ailleurs, la Commission ambitionne de créer rapidement un groupe de travail sur la thématique de la protection et souhaite pouvoir diffuser le résultat de ses travaux. La Commission est également riche en archives et documents qui traitent de l'architecture. Il lui tient à cœur de poursuivre la conservation, la médiation et le partage de son contenu.

L'État numérique et les droits humains

Elise Degrave
L'Académie en poche



De notre naissance à notre mort, nous devons confier à l'Etat des données sur tous les aspects de notre vie : nom, adresse, santé, famille, maison, salaire, voiture, loisirs,... L'État les utilise pour nous rendre service et vérifier que nous respectons nos obligations légales. Mais en utilisant certaines techniques, comme l'intelligence artificielle notamment, nos données pourraient être réutilisées d'une manière plus inquiétante.

Au départ de cas réels que l'auteure a personnellement vécus, ce livre est une enquête pour découvrir ce que fait l'Etat de notre double numérique. C'est aussi une analyse juridique qui identifie si les droits humains sont en danger et une exploration de solutions pratiques pour allier efficacité du numérique et protection des droits humains, afin de ne pas sombrer dans une société de la surveillance et de l'exclusion.



L'éolien en Région wallonne : actualités et aspects juridiques

Ouvrage collectif
Anthemis

L'énergie occupe une place centrale dans l'actualité politique et économique de l'Europe. Les efforts pour accroître notre production d'énergie à partir de sources renouvelables, dont en particulier les éoliennes, sont plus que jamais nécessaires pour lutter contre le changement climatique, ainsi que pour réduire notre dépendance aux énergies fossiles et aux États qui les exportent.

Cet ouvrage explore certaines des principales questions juridiques soulevées par le développement de projets éoliens, en Région wallonne. Les auteurs, spécialistes en la matière, partagent leurs connaissances et perspectives sur les thèmes juridiques essentiels liés à la mise en œuvre de ces projets. Sont notamment abordés :

- les aspects de droit administratif (concurrence, urbanisme, environnement) ;
- les principaux éléments de droit civil et des contrats ;
- ou encore le droit fiscal et financier.

Que vous soyez juriste d'entreprise, représentant de pouvoirs publics, avocat, notaire, développeur de projet éolien, expert en énergie, ou tout simplement intéressé par le domaine, cet ouvrage offre une occasion précieuse d'approfondir votre compréhension des enjeux juridiques et des défis liés aux projets éoliens en Région wallonne.

François Gemenne

ON A TOUS UN AMI NOIR

POUR EN FINIR AVEC
LES POLÉMIQUES STÉRILES
SUR LES MIGRATIONS

fayard

On a tous un ami noir

François Gemenne
Fayard

"On a tous un ami noir" de François Gemenne est un essai qui aborde les questions de racisme, de diversité et d'intégration. L'auteur, spécialiste des questions des migrations, explore les paradoxes entourant les discours sur le racisme et encourage un débat ouvert sur ces sujets sensibles.

Il met en avant la nécessité de changer le discours public sur la migration, en passant d'une vision négative à une approche qui reconnaît les migrations comme une opportunité et un élément normal des sociétés globalisées. Pour l'auteur, une politique migratoire efficace doit reconnaître la réalité des migrations comme un phénomène global et inévitable. A cet égard, il préconise une approche qui gère les migrations de manière proactive, en facilitant l'intégration des migrants et en reconnaissant leur contribution économique et sociale.

L'auteur analyse également la façon dont les discours bien intentionnés sur la diversité peuvent parfois renforcer les inégalités plutôt que de les réduire. Il insiste sur la nécessité de reconnaître les discriminations systémiques et de les combattre au-delà des simples déclarations d'intention.

Des élus déclassés ?

Didier Demazière
Rémi Lefebvre
PUF

Les agriculteurs ne sont pas les seuls à avoir le blues. Les élus aussi, si l'on en juge par l'indicateur en forte hausse des démissions en cours de mandat. Serait-ce le résultat d'un processus de déclassement continu de leur statut dans la société française ?

C'est l'hypothèse que se proposent d'examiner les différentes contributions de ce petit ouvrage collectif en abordant différentes dimensions de ce possible déclassement : les sorties de la vie politique, le passage éphémère à l'Assemblée de députées novices élues en 2017, la recomposition des frontières entre sphères publique et privée, la féminisation, l'évolution de la réglementation et des pratiques de cumul des mandats ou encore le sujet sensible de l'indemnisation, dont la complexité et les incongruités apparaissent plus problématiques à l'analyse que les montants alloués, faute de réussir à en débattre ouvertement.

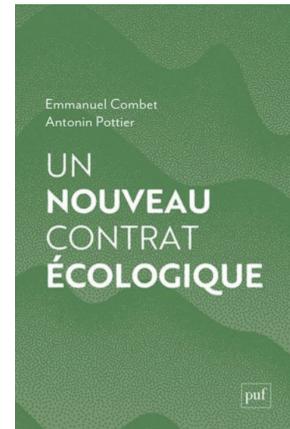
Au final, "*le métier politique se transforme plus qu'il ne se déclassé*", concluent les auteurs, et si les carrières tendent à devenir plus précaires, les conditions d'activité tendent aussi à devenir plus inégales selon les mandats, et ne suffisent pas à tarir les vocations.

Didier Demazière
Rémi Lefebvre

Des élus déclassés ?

trésor puf

Un nouveau contrat écologique
Emmanuel Combet et Antonin Pottier
PUF



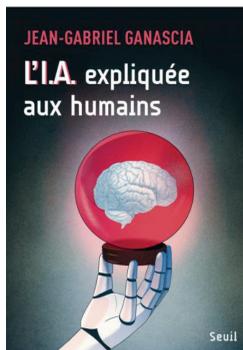
La transition écologique patine. Comment nous mettre sur les bons rails pour 2050 ? Les économistes répondent par des propositions techniques : taxes ou quotas, subventions et interdictions, mesures de compensation. Emmanuel Combet et Antonin Pottier sont économistes, mais ils rompent avec cette approche.

D'abord, parce que les solutions à mettre en œuvre sont déjà connues et évaluées. Ensuite, et surtout, parce que le problème est ailleurs.

La sortie urgente des fossiles réclame un réarrangement des bases de notre organisation économique et sociale. Elle pose de redoutables problèmes de redistribution et ne peut être pensée et décidée "d'en haut".

Elle est d'abord une question politique et appelle une vraie négociation. Pour sortir d'une impasse analysée ici avec une remarquable profondeur historique, sociale et politique – les deux chapitres sur les échecs de la taxe carbone, en particulier –, les auteurs insistent sur la nécessité de concerter un nouveau contrat social qui réponde à l'impératif écologique.

Ils posent les bases d'une méthode pour avancer collectivement et surmonter les clivages qui condamnent aux petits pas, voire aux reculs. Une lecture plus que jamais essentielle.



L'I.A. expliquée aux humains

Jean-Gabriel Ganascia
Seuil

Les prouesses de l'intelligence artificielle (IA) suscitent tour à tour enthousiasme, fascination et effroi. Jean-Gabriel Ganascia, spécialiste incontesté de la discipline, nous éclaire sur ce qui est devenu un véritable phénomène.

Sans les premiers algorithmes imaginés à Babylone et la machine arithmétique de Blaise Pascal, l'IA n'existerait pas, mais sa naissance remonte au milieu du XX^{ème} siècle, peu après l'invention de la cybernétique. Les années 2010 marquent un tournant, grâce au déploiement de l'apprentissage profond dont ChatGPT est l'illustration. En reparcourant l'histoire de l'IA, nous nous approprions ses principes de fonctionnement, ses applications (médecine, exploration spatiale, agriculture), ses succès et aussi ses revers.

Et dans notre bibliothèque numérique

La dimension financière de la pauvreté

Rapport 2022-2023 du Service fédéral de lutte contre la pauvreté

Source : www.luttepauvrete.be

Compétitivité de l'Union européenne : perspectives d'avenir

Source : commission.europa.eu

Avis sur la répartition de la trajectoire de référence transmise à la Belgique par la Commission européenne pour la période 2025-2028/2031

Source : www.conseilsuperieurdesfinances.be

Perspectives économiques régionales 2024-2029

Source : iweps.be

Vers une mobilité active et inclusive en Wallonie : analyse qualitative des pratiques et usages de femmes

Rapport de recherche

Source : iweps.be

Budget économique – Prévisions économiques 2024-2025

Source : plan.be

Sommes-nous au plein emploi en Belgique ?

Regards économiques n°59

Source : www.regards-economiques.be

Wallonie

Publication trimestrielle du Conseil économique,
social et environnemental de Wallonie

Editeur responsable

Luc Simar
Secrétaire général

Rédactrice en chef

Nathalie Blanchart - 04 232 98 53
nathalie.blanchart@cesewallonie.be

Graphiste

Nathalie Hounje - 04 232 98 24
nathalie.hounje@cesewallonie.be

Rédaction

Invité : Nathalie Blanchart
Actus : Nathalie Blanchart, Carole Carpeaux
Dossier : Nathalie Delbrassinne, avec l'appui de
Zina Colinet
Interviews et reportages : Nathalie Blanchart
Livres : Nathalie Blanchart

Impression

Imprimerie SNEL

Crédits photographiques

© Adobe stock : cover, pp. 2, 6, 8, 9, 12, 16, 21
© Crèches Chaumont-Gistoux : pp. 14, 23
© Ph. Roland : p.20
© CESE Wallonie : pp. 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30,
31, 32

Remerciements

Nous remercions toutes les personnes
interviewées pour leur collaboration ainsi que
celles qui ont contribué à la réalisation de ce
numéro.

Merci également à Coralie Rigo pour sa précieuse
relecture.